



Rapport d'activité 2014/15



Fédération Nationale
SAPEURS - POMPIERS
DE FRANCE

Rapport d'activité 2014 / 2015

SOMMAIRE

VOUS TROUVEREZ EN PAGE D'OUVERTURE DE CHAPITRE
LE CONTENU DETAILLE

I. REPERES	p.6
II. UNE ORGANISATION STRUCTURÉE	p.9
III. STRUCTURES AFFILIÉES	p.15
IV. SOLIDARITE ET PROTECTION	p.18
V. TRANSCENDER LES LIENS	p.25
VI. PERENNISER LA SECURITE CIVILE.....	p.34
VII. ANNEXES	p.43

La Fédération nationale des sapeurs-pompiers de France

Forte de 266 000 adhérents, la Fédération est la tête du réseau associatif des sapeurs-pompiers de France, rassemblée sans distinction de grade, statut ou catégorie (jeunes, volontaires, professionnels, anciens, militaires, privés, personnels administratifs, techniques et spécialisés...).

Ses missions plurielles guident une activité dense, qui s'accroît d'année en année, en symbiose avec l'Œuvre des pupilles et la Mutuelle nationale, ses unions régionales et départementales, ses amicales et les milliers de bénévoles qui s'y impliquent au quotidien.

Ses actions regroupent, entre autres :

- la protection et l'entraide entre tous les membres de la communauté des sapeurs-pompiers,

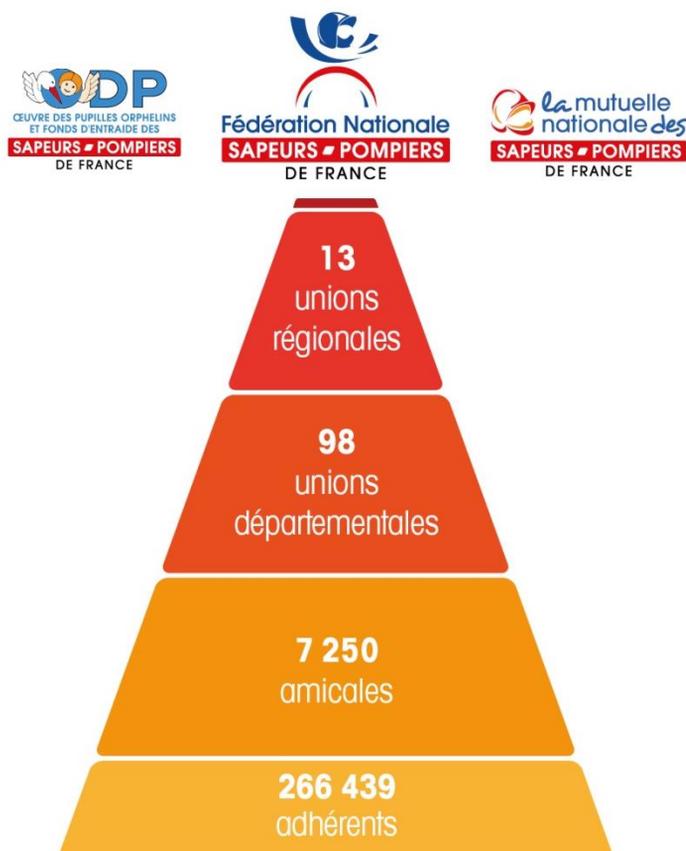
- la promotion des valeurs et de l'expertise des sapeurs-pompiers au sein de la communauté et auprès des décideurs, du public et à l'international, à travers un renforcement constant des liens entre eux et avec leurs concitoyens,

- la coordination des activités associatives (JSP, secourisme, sport...) menées par le réseau,

- la défense des droits et intérêts des sapeurs-pompiers, dans une démarche de renforcement et de pérennisation du modèle français de sécurité civile.

Autant de domaines dans lesquels la Fédération s'est investie sans relâche, guidée par l'intérêt général, à retrouver dans les pages suivantes.

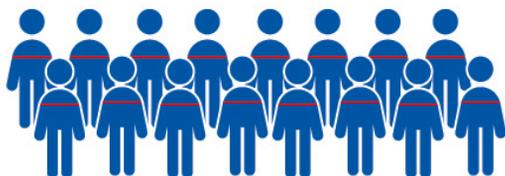
 [En savoir plus : Statuts de la FNSPF](#)





LES ADHÉRENTS (AU 31/12/2014)

266 439 adhérents



187 601 Actifs (SPV / SPP)	25 459 JSP	48 746 Anciens	3 945 PATS	688 SP Privés, militaires
--------------------------------------	----------------------	--------------------------	----------------------	-------------------------------------



ET UN RÉSEAU...

422
Grands électeurs

13
Présidents d'unions régionales

98
Présidents d'unions départementales

7 250
Présidents d'amicales

Des milliers de bénévoles !



UNE STRUCTURE NATIONALE

1
Président

9 membres
du Comité exécutif

43
Administrateurs

350
Membres de commissions fédérales

17 Salariés



DE LA GÉNÉROSITÉ ET DE L'ENTRAÏDE

+ de 90 aides débloquées
par Solidarité Familles

307 dossiers de protection
juridique traités depuis 1997

28 306 € reversés par la FNSPF à
l'ODP (part des cotisations fédérales)

1,2 millions € récoltés
pour le Téléthon



DES RENCONTRES

5 rencontres
avec le ministre de l'Intérieur

90 réunions de commissions
et groupes de travail

22 rencontres internationales



40
Arbitres sportifs fédéraux

DU SPORT

20
Compétitions sportives nationales

11 000 Athlètes

5 000 Bénévoles

DES ACTIVITÉS RÉGLEMENTÉES* VIA LES UNIONS

1 agrément national | **93** UD agréées aux PSC 1 | **100 000** personnes formées au PSC 1

450
Dispositif prévisionnel de secours

16 000
personnes formées SST

*Au 31/12/2014

90 000 dépliant imprimés
(hors campagne prévention incendie)

2 magazines

4 sites internet

DE LA COMMUNICATION ET DE L'INFORMATION

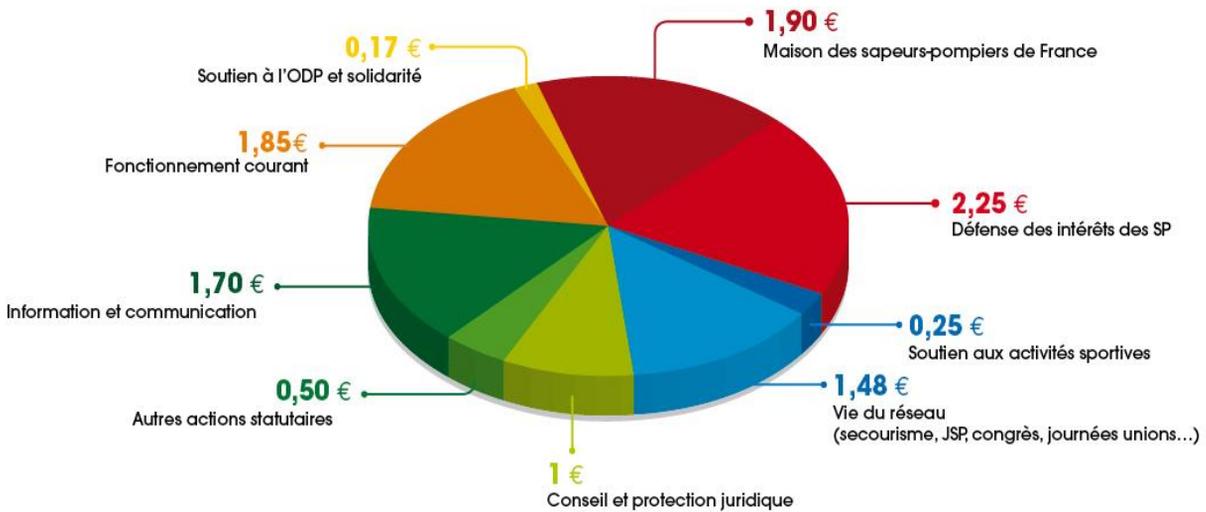
4 pages et **11 000** fans
Facebook*

2 comptes et plus de **7 500**
abonnés Twitter

1 famille ZZZOUPS



Répartition de la cotisation 2015 d'un membre actif (montant de 11,10 €)



Les dépenses liées aux actions de prévention et diverses opérations grand public, sont entièrement financées grâce aux entreprises partenaires de la FNSPF.

Pompiers.fr a partagé la photo de Congrès National des Sapeurs-Pompiers de France 2014 Avignon 84.
1 octobre 2014

1er octobre

UN CONGRÈS RAYONNANT

MERCREDI 25° 14° JEUDI 25° 13°
VENDREDI 24° 13° SAMEDI 25° 13°

Congrès National des Sapeurs-Pompiers de France 2014 Avignon 84 à Parc des Expositions d'Avignon
Un congrès rayonnant vous attend à partir de 14h00 en Avignon.
Venez nombreux.....



5-6 décembre La haie d'honneur formée par les sapeurs-pompiers de France lance les 36 heures de direct du Téléthon. 1,2 millions d'euros récoltés, sous la coordination de la FNSPF!



8 janvier Rencontre de la FNSPF et du ministre de l'Intérieur pour faire un point d'étape sur les dossiers.

28 janvier Lancement de la campagne nationale de prévention contre les risques de l'incendie domestique, réalisée par la FNSPF et les ministères de l'Intérieur et du Logement.

13 février
La FNSPF alerte le Conseil national des SPV sur les fermetures de centres de secours.



14 mars cross national à Epinal (Vosges). L'une des 20 compétitions parrainées par la FNSPF. L'esprit sportif !

Eric FAURE Pdt FNSPF @FaureFNSPF · 13 mars
J'ai ouvert cet AM le séminaire des délégués sociaux des SP France. La solidarité au cœur de nos préoccupations.



13 mars

Pompiers de France @Pompierfr · 26 mars

Lire l'audition de @FaureFNSPF à l'Assemblée nationale ce matin : pompiers.fr/federation/act... cc @perrinjacp

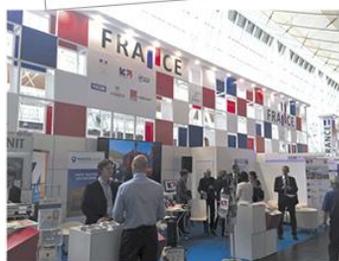
Mission de réflexion sur l'engagement citoyen et l'appartenance républicaine



26 mars



22-24 avril Pont du Gard (30) : Journées Secours santé organisée sous l'égide de la FNSPF, le rendez-vous scientifique et médical du SSSM et des secouristes.



8-13 juin Interschutz, à Hanovre (Allemagne). La FNSPF fait partie de la délégation française et participe à la journée dédiée à la France.



18 juin Inauguration par le Ministre de l'Intérieur de la Maison des sapeurs-pompiers de France nouvellement rénovée. A cette occasion, Daniel Ory, président d'honneur de la FNSPF, est décoré de la Légion d'honneur.

Pompiers de France @Pompierfr · 11 juin

[FLASH INFO FNSPF] SUAP-AMU : la circulaire Intérieur/Santé est parue pompiers.fr/federation/act...

11 juin

Pompiers de France @Pompierfr · 19 juin

Assises #fnsfpf : tous vos représentants sapeurs-pompiers réunis aujourd'hui



19 juin

Rencontre de F. Hollande avec les pompiers de la caravane #TDF2015 qui oeuvrent pour la promotion du volontariat pic.twitter.com/h4aaRk9ipl



4-26 juillet

3 25 8



21 juillet Signature de la convention-cadre nationale Intérieur / Logement. Une des déclinaisons phares de l'Engagement pour le volontariat.



23-26 septembre 122^e congrès national des sapeurs-pompiers de France à Agen, Lot-et-Garonne.



PARTIE 1 : UNE ORGANISATION STRUCTUREE

La Fédération est ce que nous en faisons ensemble. Que l'on soit « simple » adhérent ou président, chacun a et peut y jouer un rôle.

SOMMAIRE

- Piloter l'action fédérale : le Comité exécutif**
- Proposer et valider : le Conseil d'administration**
- Construire l'expertise : les commissions**
- Élire et valider : les grands électeurs**
- L'appui quotidien : les services fédéraux**
- Renforcer la capacité d'action : les partenaires**
- Informé et sensibiliser : les médias**

UNE ORGANISATION STRUCTURÉE

Piloter l'action fédérale : le Comité exécutif

Le Comité exécutif se compose de neuf membres, nommé sur proposition du président avec l'aval du conseil d'administration. Il est chargé de l'exécution des affaires de la Fédération.

En novembre 2014, Antoine Hubert (Côtes d'Armor) a quitté ses fonctions au comité exécutif tout en restant invité permanent à ses réunions, pour disposer de la disponibilité nécessaire pour se consacrer pleinement à sa fonction de président de la Mutuelle nationale des sapeurs-pompiers de France. Le comité exécutif a donc accueilli Philippe Huguenet (Jura), après approbation du conseil d'administration, dans sa fonction de vice-président en charge des affaires sociales, de la solidarité et des liens intergénérationnels. Eric Florès (Aveyron) a été nommé à cette occasion conseiller technique auprès du Président.



Eric FAURE président
P. HERTGEN
P. HUGUENET
J. PERRIN vice-présidents
J-L. PERUSIN



P. HEYRAUD secrétaire general
C. MARCHAL secrétaire general adjoint
D. TURC trésorier general
C. GUILBERT trésorier général adjoint



Eric FLORES conseiller Technique, directeur de la publication des magazines



Antoine HUBERT président MNSPF (invité)

Portraits à retrouver sur pompiers.fr

A noter

Le mandat de trois ans du président de la FNSPF, commencé en 2012, s'achève cette année. Eric Faure a présenté sa candidature aux Grands électeurs lors

des Assises fédérales, le 19 juin 2014. Les élections du président et des membres du conseil d'administration se dérouleront le 25 septembre.

Proposer et valider : Conseil d'administration

Le conseil d'administration propose et valide les grandes prises de décision et assure, tout au long de l'année, un suivi expert des dossiers, projets, commissions... Ses 43 membres, issus des grands

électeurs, sont élus par ces derniers par moitié tous les 3 ans. 21 sièges sont renouvelés en septembre 2015, pour un mandat 2015 / 2021.

Mandat 2009 - 2015

PESTRE Jean	Auvergne	BROUARD Philippe	Ile-de-France
THERVILLE Guy	Bourgogne Franche-Comté	BROUSSE Michel	Midi-Pyrénées
PERRY Jean-Luc	Giracal	ROUX Max	Midi-Pyrénées
THIOLIERE Frédéric	Giracal	LAURENT Marc	Nord
GRULET Gilles	Giracal	SAUVET Serge	Poitou-Charentes
MARCHAL <i>Christophe</i>	Giracal	FREY Frédéric	Rhône-Alpes
GUILLO Bernard	Gudso	PERRIN Jacques	Rhône-Alpes
HUBERT Antoine	Gudso	PIC Jean-Pierre	Sud-Méditerranée
GUILBERT Céline	Gudso	LONG Bernard	Sud-Méditerranée
FAURE Eric	Ile-de-France	TURC Dominique	Sud-Méditerranée
MOREL Dominique	Ile-de-France		

UNE ORGANISATION STRUCTURÉE

Mandat 2012-2018

PERUSIN Jean-Luc	Aquitaine-Limousin	ASSELIN Philippe	Gudso
SOUBELET Véronique	Aquitaine-Limousin	HEYRAUD Patrick	Midi-Pyrénées
VIDAL Claude	Aquitaine-Limousin	CORBILLON Hervé	Nord
BARILI J-François	Auvergne	HERTGEN Patrick	Nord
HUGUENET Philippe	Bourgogne Franche Comté	MICHAUX Roger	Nord
VERGUET Richard	Bourgogne Franche Comté	TESNIERE Hervé	Nord
DUPONT Emmanuel	Centre	CHABOUD J-Marc	Rhône-Alpes
MATRAT J-Luc	Centre	GILIBERT Denis	Rhône-Alpes
DEGREMONT Hubert	Giracal	LEXTRAIT Jean-Marc	Rhône-Alpes
FRIEDRICH Marc	Giracal	SANTAMARIA Michel	Sud-Méditerranée
WILLIG Georges	Giracal		

En savoir plus : en annexe

Liste des candidats (mandat 2015 / 2021) au conseil d'administration.

Une fiche pratique sur les modalités des élections du 25 septembre.

Construire l'expertise : les commissions

Les 21 commissions de travail de la FNSPF se regroupent en trois catégories, selon leur objet : catégorielle, spécialisée ou fonctionnelle. Constituées chacune d'au moins un représentant par région fédérale et d'experts ou de conseillers techniques, elles rassemblent près de 350 membres, tous bénévoles. Ensemble, ils construisent l'expertise fédérale, apportant les conseils, attentes et propositions du terrain, ainsi que la voix de l'expérience quotidienne. Vous trouverez leurs travaux au fil des pages suivantes.

Aux commissions fédérales s'ajoutent des groupes de travail pérennes ou temporaires sur des thématiques transverses (« santé-sécurité-

prévention » avec la MNSPF ; promotion de la culture de sécurité civile) ou liées à l'actualité (organisation territoriale des services d'incendie et de secours), regroupant des membres de plusieurs commissions et experts externes. C'est ainsi qu'en 2014/2015, des groupes ont été constitués spécifiquement pour travailler sur le risque routier, la citoyenneté, la création de plateformes communes d'appels d'urgence 112.

350

membres bénévoles

En savoir plus : pompiers.fr

Élire et valider : les grands électeurs

Période de changement de mandat fédéral, le collège des Grands électeurs a été renouvelé cette année. Désignés cet hiver par les unions départementales et régionales pour un mandat de trois ans, ou membres de droit (présidents d'unions, administrateurs fédéraux non renouvelables), les Grands électeurs ont un rôle de proximité quasi-quotidien sur le terrain en complément des présidents d'unions ainsi qu'un

pouvoir décisionnaire au niveau national, votant les points importants de la vie fédérale, et élisant le conseil d'administration et le président de la FNSPF. Leur nombre total est calculé au prorata des adhérents de chaque union départementale. Celui-ci étant en constante progression, les Grands électeurs sont désormais 422, tous sapeurs-pompiers actifs.

ASSISES FÉDÉRALES

Le 19 juin, les 422 Grands électeurs ont été réunis en Assises, à Paris. A cette occasion, ils ont fait connaissance des candidats au conseil d'administration (photo) ainsi que du programme d'Éric Faure, qui se représente à la présidence de la FNSPF. La journée s'est conclue sur les Champs-Élysées pour la traditionnelle cérémonie d'hommage aux sapeurs-pompiers de France, à la veille de leur Journée nationale.



En savoir plus : en annexe

Une fiche sur les missions du Grand Electeur.

L'appui quotidien : les Services fédéraux

17 personnes travaillent désormais au sein des services de la FNSPF, ainsi que 6 personnes dans sa filiale les Editions des sapeurs-pompiers de France pour la réalisation des magazines et 4 personnes à l'UES Sapeurs-pompiers de France pour le fonctionnement de la Maison et des sites web. Elles apportent leurs diverses compétences professionnelles aux côtés des dirigeants élus et des bénévoles pour l'accomplissement de l'ensemble des missions fédérales. Plusieurs éléments notables cette année :

Mme Martine Joos, assistante à la rédaction des magazines et plus particulièrement en charge des relations avec les abonnés, a pris sa retraite après plus de quarante ans de présence. Sa disponibilité, sa rigueur, son humour et sa parfaite connaissance de l'histoire et de tous les aspects de la réalisation de nos magazines en faisaient une collaboratrice particulièrement précieuse. Elle est remplacée avec bonne humeur et énergie par Mme Marie-Olga Tarassoff.

- M. Franck Marignier assure les fonctions de chargé de mission d'animation réseau dans le

cadre d'un CDD de 6 mois, durant l'absence de Mme Marie Brunel, en congé maternité. Il est rapidement devenu l'interlocuteur assidu des organisateurs d'événements, en particulier le congrès national.

Melle Camille Baudet vient de terminer son année de formation en alternance, son soutien aux activités web et communication, très apprécié, est repris par Melle Emilie Raynaud.

Les équipes fédérales travaillent bien sûr aux côtés des celles de l'ODP et de la MNSPF dans un esprit de mutualisation. C'est d'ailleurs en ce sens que s'effectuent depuis plusieurs années des rencontres régulières entre les directions générales des structures, en complément des réunions mensuelles de gouvernance qui, sous l'autorité du secrétaire général de la FNSPF, rassemblent également les présidents ou leurs représentants, pour traiter ensemble des sujets transverses et réaliser des économies.

En savoir plus

En annexe, l'organigramme des services.

Renforcer la capacité d'action : les partenaires

La Fédération développe avec certaines entreprises des partenariats institutionnels incluant des travaux communs inscrits dans la durée, des sponsoring liés à des événements ou actions ponctuelles, ou des offres composant le Programme Privilèges adhérents. Les partenariats

permettent de renforcer la capacité d'action de la Fédération, face à la montée en puissance des enjeux de sécurité civile autant que des besoins et attentes des sapeurs-pompiers et de leur réseau associatif. Les partenaires institutionnels sont :



GROUPE RENAULT

Partenaire depuis 2012, Renault a renouvelé cet été 2015 son engagement aux côtés de la FNSPF. Le partenariat vise notamment à mener des travaux communs sur la sécurité des passagers et l'adaptation des techniques d'intervention à l'évolution technologique des véhicules. Dans cette démarche, le constructeur consulte de manière suivie la Fédération sur les projets d'amélioration de la sécurité tertiaire (Renault Rescue) et de la prise en charge des victimes (Quo Vadis). En parallèle, fin 2014, une note « Nouvelles mobilités et secours d'urgence, anticipons » a été publiée par la FNSPF et l'IFRASEC. En outre, le *Magazine sapeurs-pompiers de France* s'est fait l'écho régulier des innovations et expérimentations menées par Renault avec les Sdis. Enfin, Renault s'engage également pour promouvoir le volontariat, en prêtant par exemple cinq véhicules à l'équipe sapeur-pompier du Tour de France cycliste.



Union
Harmonie
mutuelles

UNION HARMONIE MUTUELLES

Première mutuelle santé de France, partenaire de la FNSPF depuis trois ans, Harmonie encourage les actions fédérales de prévention grand public. Grâce à son soutien, la FNSPF peut ainsi produire sur le web les diverses aventures de la famille Zzzoups. Celles-ci se sont agrandies en 2015 et ont été déclinées aussi en support papier et sur stand parapluie mis à disposition des unions (voir page 32).



MATMUT-AMF ASSURANCES

Le partenariat avec ces deux entreprises du groupe MATMUT, qui concerne également la MNSPF et l'ODP, a deux objectifs :

-mettre en place une offre et des actions

communes dans le domaine de la protection et de l'assurance au bénéfice des sapeurs-pompiers et de leurs familles. Ainsi, AMF Assurances propose aux adhérents de la FNSPF une offre de bienvenue pour tout 1^{er} contrat auto, moto ou habitation, ainsi qu'un reversement de 30 € à l'ODP sur ces souscriptions – soit un don annuel de 15 000 € remis à l'ODP.

-renforcer les actions du réseau fédéral en matière de prévention grand public. Ainsi, en 2014/15, ce partenariat s'est traduit par un financement et un relais de la campagne de prévention contre l'incendie domestique cosignée avec les ministères du Logement et de l'Intérieur (voir page 31) ainsi que par le lancement de projets communs sur le risque routier, vers le grand public et vers les sapeurs-pompiers



CNP ASSURANCES

Organisme gestionnaire de la PFR des sapeurs-pompiers volontaires, CNP Assurances soutient la promotion de l'engagement sapeur-pompier depuis 2007 et permet ainsi la réalisation des supports fournis par la FNSPF aux unions afin de susciter des vocations. En 2015, elle a permis à la FNSPF d'imprimer les dépliants de la collection « Sapeur-pompier, moi aussi » et d'y ajouter un nouveau consacré aux médecins SPV.



MSA THE SAFETY COMPANY

Le n°1 de la protection de la tête, avec son fameux casque F1 qui célèbre cette année les 30 ans, est partenaire de la FNSPF depuis 2013. Il s'est notamment associé à l'inauguration de la Maison des Sapeurs-pompiers de France, le 18 juin dernier.

UNE ORGANISATION STRUCTURÉE

Informer et sensibiliser via les médias

Quoi de mieux que les médias pour favoriser les échanges et informer entre les sapeurs-pompiers ainsi que faire connaître leur expertise et leurs valeurs citoyennes auprès du grand public, diffuser des conseils de prévention, encourager les vocations, alerter sur les difficultés ? Il n'est donc pas étonnant que la FNSPF leur accorde une attention toute particulière.

LES MAGAZINES : SAPEURS-POMPIERS DE FRANCE, ASP'MAG

Informant sur l'actualité de la sécurité civile et de la communauté des sapeurs-pompiers, le magazine *Sapeurs-pompiers de France*, dont le tirage se monte désormais à 35 000 exemplaires, est l'un des fleurons des Editions des sapeurs-pompiers de France.

En 2015, il a achevé sa rénovation graphique pour faire plus de place à l'illustration et gagner en dynamisme et attractivité. En outre, des efforts ont été réalisés afin d'être encore plus réactifs dans la couverture des événements : un travail particulièrement visible dans les papiers consacrés aux attaques terroristes de janvier et du crash de la Germanwings en mars. Les sujets ont également été diversifiés, au profit de thématiques médicales grâce à un traitement plus synthétique de l'information. Signe de l'attractivité retrouvée du Magazine, l'année a

connu une augmentation significative des propositions spontanées d'articles par les unions et les Sdis. 15% des sapeurs-pompiers sont actuellement abonnés au Magazine, un chiffre disparate selon les départements, pouvant varier de 1 à 10. Il y aurait des marges de progression à avoir avec l'implication des unions.

L'ASP Mag, dédié aux Anciens a, quant à lui, poursuivi sa parution au rythme quadrimestriel. Son tirage, autour de 3000 exemplaires, est stable. Il demeure fidèle à sa vocation d'information et de lien social grâce au travail conjoint de la rédaction et de la commission des anciens qui affiche une dynamique et une implication énergiques.

 **En savoir plus :** spmag@pompiers.fr



UNE ORGANISATION STRUCTURÉE

MÉDIAS DIGITAUX

La FNSPF a poursuivi son déploiement sur les réseaux sociaux. Ainsi, au site pompiers.fr qui reçoit près de 100 000 visites par mois, ses trois pages Facebook, son compte twitter pour être au plus près de l'actualité, sa revue de presse sur scoop.it, son compte dailymotion et ses 140

vidéos, sa galerie photo sur flickr, la FNSPF a ajouté en 2015 encore deux adresses spécifiquement consacrées à la prévention du public : une nouvelle page Facebook (pompiers.prevention) et un compte twitter (@PompiersPrev).

Les bonnes adresses

•Facebook > page communauté des sapeurs-pompiers de France :

www.facebook.com/pompiers.france

•Facebook > page dédiée à la FNSPF :

www.facebook.com/fnsfpf

•Facebook > page dédiée aux JSP :

www.facebook.com/jeunessapeurspompiers

•Facebook > page dédiée à la Prévention des risques pour le grand public :

<https://www.facebook.com/pompiers.prevention>

•Twitter : @pompiersfr

<https://twitter.com/Pompiersfr>

•Twitter : @PompiersPrev

•Scoop-it > revue de presse consacrée aux sapeurs-pompiers :

<http://www.scoop.it/t/sapeurspompiers-de-France>

•Vidéos Dailymotion >

www.dailymotion.com/pompiers-federation

L'AG EN DIRECT !

Prémices d'un futur partenariat avec la FNSPF, le réseau Ideal connaissances va diffuser l'assemblée générale 2015 en direct sur internet. Rendez-vous le

26 septembre prochain sur www.pompiers.fr et dans le club des SDIS du réseau IDEAL. www.idealconnaissances.com.

MEDIAS TRADITIONNELS



La FNSPF fait de plus en plus entendre la voix des sapeurs-pompiers dans les médias traditionnels : grandes chaînes nationales (TF1, France Télévisions, France 5, BFM TV, Europe 1, RTL ; émissions Envoyé spécial, Révélations...), mais aussi la presse généraliste (Le Monde, le Figaro, l'AFP) et spécialisée (la Gazette des communes, AEF, APM, Ça m'intéresse...). Ces médias l'ont sollicité directement à près de 140 reprises en 2014/2015 (hors congrès national), pour avoir des avis d'experts, organiser des reportages et émissions en lien étroit avec les Sdis, aussi bien sur le quotidien et les missions que sur des sujets d'actualité. Ces derniers mois, les représentants fédéraux sont ainsi tout particulièrement intervenus sur les thèmes de la prévention des risques de la vie courante (incendies domestiques, noyades etc..), ainsi que de la gestion de crise et les menaces NRBCE.



PARTIE 2 : STRUCTURES AFFILIEES

En complément de ses actions associatives, la Fédération propose également aux sapeurs-pompiers de s'équiper et de s'informer grâce à des magazines et des ouvrages édités par la SARL Editions des sapeurs-pompiers de France, et grâce à la Boutique officielle des sapeurs-pompiers de France. Ces activités sont menées avec l'esprit de service au réseau des Sdis, unions et amicales ainsi qu'aux sapeurs-pompiers, de manière complémentaire aux autres actions fédérales. Par ailleurs, la Maison des sapeurs-pompiers de France, à Paris, qui accueille le siège des trois instances, est gérée par l'Union d'économie sociale Sapeurs-pompiers de France. Tous ont connu des évolutions.

SOMMAIRE

Boutique officielle des sapeurs-pompiers de France

Ouvrages des Editions sapeurs-pompiers de France

UES Sapeurs-pompiers de France

IFRASEC, le think tank de la sécurité civile

STRUCTURES AFFILIEES

Boutique officielle des Sapeurs-Pompiers de France

Après la finalisation de sa réorganisation et la prise en gestion directe de son stock via son service clients et ses entrepôts de Champigny-sur-Marne, la Boutique a pu reprendre son déploiement début 2015 en privilégiant deux axes.

Le premier a porté sur la mise en place d'une nouvelle offre communautaire internet et un usage plus marqué de l'identité « Sapeur-Pompiers de France ». Sur le premier semestre, le retour a été significatif avec une augmentation de 17 % des paniers internet.

Le second porte sur la création d'une offre spécifique destinée aux unions et aux amicales. Dans cet objectif, la Boutique a passé un accord avec un équipementier reconnu spécialisé en textiles sportswear pour le monde associatif. Cette démarche, associée au référencement sélectif des produits, va permettre le

déploiement d'une offre de services mieux adaptée aux demandes. Elle reste bien sûr présente aux principaux événements fédéraux : elle propose ainsi une sélection de produits à la vente sur son stand à chaque congrès national et participait à l'animation de la soirée d'inauguration de la Maison des sapeurs-pompiers de France le 18 juin à Paris.

Autre nouveauté : les UDSP peuvent désormais assurer un dépôt vente ponctuel de produits de La Boutique lors de leurs propres événements locaux, avec un partage des revenus à convenir entre La Boutique et l'UDSP.



 [En savoir plus
laboutiqueofficiellepompiers.fr](http://laboutiqueofficiellepompiers.fr)

Ouvrages des Editions sapeurs-pompiers de France

Les supports pédagogiques proposés aux Unions pour les participants à leurs sessions de formation PSC 1 restent le fer de lance historique des activités d'édition fédérales. Rappelons que l'octroi d'un diplôme fédéral à chaque stagiaire est une obligation réglementaire pour chaque UDSP menant cette activité dans le cadre de l'agrément de la FNSPF, et que la diffusion des livrets pédagogiques contribue à porter l'image et les messages de prévention et d'engagement des sapeurs-pompiers de France auprès des personnes formées.

Parmi les succès de cette année, le tome 1 de la collection de référence « Secours d'urgence aux personnes » et le guide « Prises d'armes et protocole appliqués aux SP ». L'offre de supports de formation à distance, plus adaptée aux contraintes pesant sur les SPV et les potentiels stagiaires PSC1, se développe peu à peu. Plusieurs autres nouveautés seront à découvrir

au congrès national à Agen, notamment, dans la lignée des désormais fameux Cmiscocope, Radoscope et Bioscope, un « Siloscope », ainsi qu'un guide pratique et ludique pour l'accueil de scolaires en visite de CIS.

Tous ces ouvrages sont édités par la FNSPF sous le sigle des Editions sapeurs-pompiers de France et diffusés par la Boutique officielle des sapeurs-pompiers de France.



UES Sapeurs-Pompiers de France

Le chantier démarré en avril 2014 pour agrandir et rénover la Maison des sapeurs-pompiers de France a franchi sa première étape comme prévu, avec l'inauguration de la 1^e tranche (salles de réunions et de réceptions au rez-de-chaussée et sous-sol) le 18 juin dernier en présence du ministre de l'Intérieur et de quelques 800 invités. Toutes les forces des structures fédérées se sont réunies pour en faire un événement mémorable, tant par sa qualité d'organisation que par son ambiance. Un très grand coup de chapeau aux Unions régionales, mobilisées pour composer le buffet de spécialités qui a donné tout son caractère à cette soirée et qui ont apporté avec elle jusqu'à Paris l'esprit festif et chaleureux propre aux sapeurs-pompiers ! Les participants, du ministre de l'Intérieur aux habitants du quartier, en passant par les Grands électeurs ou les représentants des pouvoirs publics, nous ont exprimé avec émotion leur plaisir et leur reconnaissance, ainsi que leur admiration pour cette belle Maison. C'était là l'aboutissement d'un rêve porté depuis plus de 15 ans par la FNSPF, l'ODP et la MNSPF et l'occasion d'honorer Daniel ORY, président d'honneur de la FNSPF qui en avait été l'un des initiateurs, en lui remettant les insignes d'officier de la Légion d'honneur.



La 2^e tranche de travaux a démarré aussitôt (bureaux et salles de réunions aux 3 étages supérieurs). A la fin du chantier, prévue en novembre 2015, ce seront au total 2600 m² qui permettront d'accueillir comme il se doit les représentants de nos structures, nos interlocuteurs et partenaires, et bien sûr les sapeurs-pompiers de France.

En parallèle, le gérant bénévole et les quatre salariés de l'UES continuent d'assurer au quotidien, en lien avec les sapeurs-pompiers et les services de la FNSPF, l'ODP et la MNSPF, le fonctionnement général des locaux (accueil, standard, réseau informatique, logistique, restauration...).

IFRASEC, le think tank de la sécurité civile

L'influence des sapeurs-pompiers passe aussi désormais par l'Institut français de sécurité civile (IFRASEC), lancé par la FNSPF en 2013 en partenariat avec la Direction générale de la sécurité civile et de la gestion des crises (DGSCGC) et la Fédération française des métiers de l'incendie (FFMI). Il se déploie progressivement autour de deux pôles principaux -publications et événementiels- permettant aux acteurs de la sécurité civile de développer une réflexion prospective, de conforter et promouvoir l'excellence du système français.

Parmi les événements les plus importants de l'année écoulée, sont à retenir :

- le 11 décembre 2014 : la co-organisation du Forum du Conseil national de la protection civile qui a rassemblé 150 invités à l'Ecole militaire

pour fêter les 10 ans de la loi de modernisation de la sécurité civile de 2004.

- le 15 avril 2015 : le lancement des 1^{er} Rencontres parlementaires de la sécurité civile à l'Assemblée nationale avec 250 participants et la présence de députés, sénateurs et du ministre de l'Intérieur.

Concernant les publications, les plus diffusées ont été celles sur la complexité managériale des SDIS, l'usage des drones dans la sécurité civile ainsi que l'usage des médias sociaux en gestion de crise.

Durant le congrès 2015, l'IFRASEC organise 2 conférences thématiques : filière industrielle de sécurité civile et l'engagement citoyen dans la sécurité civile.

 **En savoir plus** ifrasec.org



PARTIE 3 : SOLIDARITE ET PROTECTION

Chaque adhérent sait qu'à tout moment de sa vie, il peut avoir recours à son amicale, à son union, à sa Fédération, à l'Œuvre et à la Mutuelle pour l'aider, l'accompagner, le soutenir, lui et ses proches. Fidèle à l'esprit des fondateurs, notre Fédération n'a de cesse d'« offrir des formes accrues de solidarité et de protection », priorité du mandat 2012-2015 d'Eric Faure. Cette année encore, nos actions en la matière ont été denses, en priorité au sein de la communauté des sapeurs-pompiers bien évidemment, mais aussi auprès de nos concitoyens.

SOMMAIRE

Protéger face aux litiges

Aider et améliorer : l'action sociale, du quotidien au national

Faire face à l'urgence : Solidarité Familles

Mieux protéger : contrat national associatif

Se mobiliser à grande échelle : le Téléthon

Œuvre des pupilles orphelins et fonds d'entraide des sapeurs-pompiers de France

Mutuelle nationale des sapeurs-pompiers de France

Protéger face aux litiges

Parce que nul n'est à l'abri d'un litige lié à son activité au sein du SDIS ou du réseau associatif fédéral, la Fédération offre une assurance de protection juridique, depuis plus de 15 ans, à tous ses adhérents à jour de cotisation : actifs mais aussi JSP, Anciens, personnels administratifs, techniques et spécialisés, personnels des unions et des amicales. Cette assurance permet de bénéficier d'un conseil et de la prise en charge des frais de procédure (honoraires d'avocat, frais d'expertise, etc.) à hauteur de barèmes contractuels.

Son renforcement, lié à un changement de prestataire il y a deux ans, a été tangible dès 2014, permettant de proposer un soutien psychologique -de plus en plus sollicité par les bénéficiaires- et de gagner en rapidité de traitement des dossiers et de remboursement des frais de procédure. Signe d'une meilleure connaissance par les adhérents de cette

protection juridique, le nombre de dossiers étudié chaque année est en constante augmentation (38 nouveaux dossiers depuis octobre 2014), portant à plus d'une centaine de dossiers traités par an en moyenne. Ils couvrent par exemple :

- l'accompagnement d'une procédure disciplinaire,
- la contestation d'une sanction disciplinaire,
- la contestation d'une décision médicale,
- une plainte pour harcèlement moral,
- une demande de reconnaissance de l'imputabilité au service d'un accident.

307

dossiers traités depuis 1997



En savoir plus :

Contactez la direction juridique de la FNSPF

Aider et améliorer : l'action sociale, du quotidien au national

Au quotidien, outre les sapeurs-pompiers eux-mêmes, les référents sociaux des amicales, délégués sociaux départementaux, assistantes sociales des Sdis et des présidents d'unions constituent une chaîne de solidarité discrète et efficace. Pour les aider dans leurs missions, la FNSPF, l'ODP et la MNSPF ont réorganisé en 2014 le séminaire des délégués sociaux en deux demi-journées consécutives, permettant ainsi à davantage de participants de venir.

Au niveau national, la Fédération et sa commission de l'Action sociale travaillent constamment à renforcer et adapter la protection de la communauté aux évolutions sociétales. Pour cela, plusieurs réflexions ont été menées ces derniers mois, ayant pour objectifs aussi bien la création d'outils pratiques que des ajustements législatifs. Trois axes de travail ont été privilégiés :

- Droit de la famille : un logigramme a été conçu pour éclaircir l'écheveau des aides et des recours auxquels les sapeurs-pompiers ont droit en cas de décès suivant les différents statuts (mariage,

PACS, concubinage, célibat). Il sera présenté au congrès national à Agen, le 25 septembre.

- Handicap chez les sapeurs-pompiers et les PATS: poursuivant les travaux lancés en 2014, la FNSPF, l'ODP et la MNSPF, ont lancé une vaste enquête en ligne début 2015 pour connaître les pratiques des Sdis en cas d'accident entraînant un handicap. En effet, le cadre juridique n'étant pas clairement défini pour les SPV, les situations varient. Les premiers résultats de cette enquête seront présentés au congrès national et serviront de base pour d'éventuels compléments législatifs ou réglementaires.

- Complémentaire santé : depuis deux ans, la Fédération étudie diverses pistes afin d'améliorer l'accessibilité à la complémentaire santé (10 % des sapeurs-pompiers ne sont toujours pas couverts) et trouver des possibilités acceptables de participation financière des Sdis et du réseau. Les travaux se poursuivront en 2016.



Les référents

La commission de l'Action sociale, et ses trois groupes de travail

Faire face à l'urgence : Solidarité Familles

Face aux coups durs, la générosité des seules amicales et unions ne suffisent pas toujours. Intervient alors Solidarité Familles, le fonds d'entraide de la FNSPF, d'ODP et la MNSPF, dont la gestion est confiée à l'Œuvre des Pupilles. Depuis 2013, un guichet unique a été mis en place progressivement, ultime étape d'une synergie aboutie, afin de répondre de manière plus rapide et efficace encore aux demandes d'aides. Le fonds d'entraide a été déclenché plus de 90 fois en 2014/2015, aussi bien pour venir en aide à des familles confrontées aux aléas de la vie (destruction de l'habitat suite à un incendie, soutien médical face à une maladie, perte

d'emploi, surendettement, aménagement de domicile suite à un accident handicapant...) qu'en cas de catastrophes naturelles. C'est ainsi que 51 familles ont pu recevoir, à l'été 2014, un soutien urgent après les inondations qui ont ravagé le Gard, l'Hérault, l'Ardèche et les Pyrénées-Atlantiques.

137.500,000 €

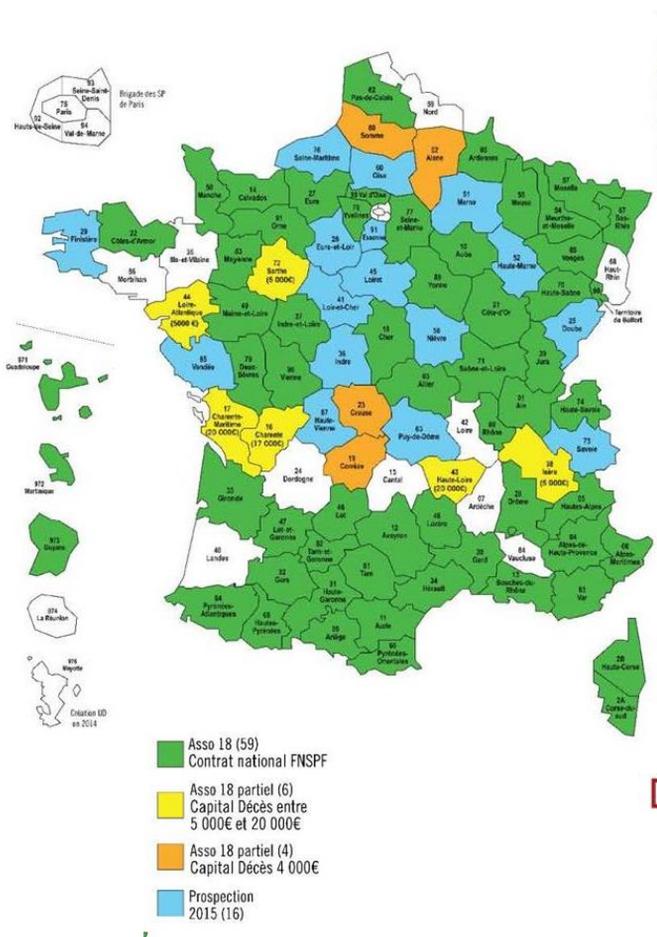
ont été débloqués en urgence au titre du dispositif Solidarité Familles après les inondations de l'été 2014.



En savoir plus

Contactez l'ODP : odp@pompiers.fr

Mieux protéger : contrat national associatif



Il y a trois ans, pour mettre fin au jeu des assureurs dont pâtissaient les unions, la FNSPF a voulu construire une couverture complémentaire associative unique, offrant à tous un niveau de garantie minimal et négociée au niveau national. Lancé en 2013, le contrat national associatif, dont la gestion a été confiée à la MNSPF, continue de se déployer. Près d'une soixantaine d'unions départementales y ont souscrit, faisant ainsi bénéficier leurs adhérents d'une couverture équitable et adaptée aux spécificités sapeurs-pompiers, comme les AVC ou les malaises cardiaques. La Mutuelle a en outre engagé une démarche prospective avec 16 autres départements. L'adhésion du plus grand nombre permettra en effet de bénéficier d'un tarif encore plus avantageux et de renforcer les garanties.



En savoir plus

Contact : contact@mnsfpf.fr

Se mobiliser à grande échelle : le Téléthon

L'action solidaire s'étend aussi au-delà de notre communauté. A ce titre, la mobilisation du réseau pour le Téléthon, coordonnée par la FNSPF via le groupe fédéral Téléthon et ses correspondants locaux, est sans égale.

Lors de l'édition 2014, ce sont ainsi plus d'1,2 millions d'euros qui ont été récoltés par les sapeurs-pompiers de France, nous plaçant comme de coutume parmi les plus grands donateurs. Pour faciliter leur mobilisation sur le terrain, la FNSPF s'est attachée à développer son réseau de correspondants au niveau régional et obtenu de France Télévisions une plus grande visibilité de l'action des sapeurs-pompiers. C'est ainsi qu'une haie d'honneur, formée de plus d'une centaine de sapeurs-pompiers, a ouvert les 36 heures de direct, et que cinq autres séquences télé ont été dédiées à nos actions ! En outre les sapeurs-pompiers ont assuré la sécurité tout au long du Grand défi, à la demande de l'AFM.



L'AFM monte en grade

Le 23 janvier 2015, le colonel Faure a décerné l'insigne de caporal d'honneur à Florence TIENNOT-HERMENT, présidente de l'AFM en reconnaissance des valeurs partagées entre l'AFM et les sapeurs-pompiers de France depuis plus de 28 ans.



A noter : la MNSPF est partenaire de l'opération fédérale Téléthon SPF.



Les référents

- Groupe de travail Téléthon

Pompiers.fr a partagé la photo de Fédération nationale des sapeurs-pompiers de France.
Publié par Audrey Anne Pompiersfr [?] · 5 décembre 2014 ·

Étape grand relais du Téléthon : Arrivée à Mâcon de Marie-Amélie Le Fur en compagnie de Eric Faure, président de la FNSPF
Marie-Amélie est une ancienne JSP, Athlète de haut niveau (Championne paralympique du 100m & nombreuses autres victoires)

A photograph of a nighttime relay event in Mâcon. A large group of people, many wearing bright green high-visibility vests, are gathered on a street. In the foreground, a man in a dark jacket and a woman are looking towards the camera. The background shows buildings and streetlights, with a sign for 'TOPAZE' visible on the left.

Œuvre des pupilles orphelins et fonds d'entraide des sapeurs-pompiers de France

UNE ANNEE ACTIVE

La période 2014/2015 a été une nouvelle fois riche en événements et en émotions pour les familles, qui ont pu, grâce à l'ODP, s'échapper de leur quotidien. Ils ont ainsi bénéficié des séjours mis en place depuis plusieurs années. Outre une augmentation des offres de vacances due à une forte demande depuis deux ans, l'ODP a souhaité répondre à l'ensemble des situations de ses bénéficiaires. C'est pourquoi elle a mis en place, en 2015, une prise en charge annuelle d'un trajet pour les jeunes des DOM/TOM défavorisés par l'éloignement de la métropole mais aussi des séjours adaptés pour les orphelins en situation de handicap.

Les 15 et 16 novembre 2014, était organisé le 3^e **rassemblement Pupilles Majeurs** dans le Val d'Oise. Se déroulant tous les deux ans, cette édition a permis aux pupilles de partager et d'exprimer leurs difficultés, de témoigner dans l'objectif d'évoluer et d'améliorer, dans le futur, leur situation générale.

A l'arrivée des **fêtes de Noël**, les hôtels Marriott, partenaire historique, ont offert aux pupilles ainsi qu'à leur famille un séjour sur mesure le temps d'un week-end. 3 000 Pères Noël ont aussi traversé Paris en moto lors de la traditionnelle Carabade pour apporter des cadeaux aux orphelins. Un Père Noël a même stationné son traineau, le 10 janvier, devant la Maison des Sapeurs-Pompiers de France, pour combler près de 80 enfants !

En février 2015, sept jeunes ont rejoint Frédéric Blond, sapeur-pompier de Loire-Atlantique, dans sa **traversée en autonomie complète des Hauts**

Plateaux du Vercors. Huit jours de périple qui ont vu ces pupilles de se dépasser et de vivre des instants forts de cohésion.

Les 23 et 24 mai, le **rassemblement Parents**, a eu lieu à Albi, rassemblant 72 d'entre eux dans un esprit très proche du rassemblement Pupilles où les valeurs de partage et d'échange sont aussi mises à l'honneur.

L'arrivée de l'été a été l'occasion de nombreux lâchers de ballons, dans le cadre de l'opération « **Un Pupille, un Ballon, un Don** » partout en France, notamment à l'occasion de la Journée nationale des sapeurs-pompiers, le 20 juin. Une opération qui a pour but de rassembler la communauté des sapeurs-pompiers autour d'un projet commun, de sensibiliser le grand public aux valeurs d'engagement citoyen, de solidarité, de proximité et d'altruisme, ainsi que d'organiser une collecte de fonds originale au profit de l'Œuvre.



PRIX GIACINTO ACCORNERO

Le 8 avril, à la Maison des Sapeurs-Pompiers de France, s'est déroulée pour la seconde année consécutive, la remise par la Fondation de France du Prix Giacinto Accornero. Celui-ci est organisé dans le cadre du partenariat Entre la FNSPF, l'ODP et la Fondation de France. Cela permet d'aider des

sapeurs-pompiers gravement blessés en intervention ou des familles de sapeurs-pompiers décédés en service, en récompense des actes de dévouement et des courage exemplaires. C'est ainsi que cette année, 18 d'entre eux ont été honorés.

Des valeurs également présentes lors de la première édition du **Festival ODP**, organisé par l'UDSP de Gironde, à Talence du 1^{er} au 4 juillet. Quatre soirs où le public a pu voir des artistes renommés – Kendji Girac, ZAZ, Bénabar, Magic System et Renan Luce - et des artistes locaux.

Quelques jours après, le 7 juillet, l'Hôtel Marriott Champs-Élysées accueillait à nouveau l'Œuvre pour la **remise des Primes d'installation** à 19 pupilles venus de toute la France.

Ce même mois a vu la **nouvelle campagne d'appel aux dons** s'afficher dans le métro francilien et les grandes villes de France durant tout l'été. Elle perdure toute l'année dans certaines régions.

Enfin, le 15 septembre, deux pupilles venant

suivre leurs études supérieures à Paris, ont reçu les clés de leur appartement en colocation mise à disposition par l'ODP.



En savoir plus

Retrouvez les actions de l'Œuvre :
www.facebook.com/Oeuvre-des-Pupilles-Orphelins-de-Sapeurs-Pompiers

Mutuelle nationale des sapeurs-pompiers de France

Au cours de l'année écoulée, la MNSPF s'est employée à poursuivre les projets initiés au bénéfice des adhérents :

1. S'adapter toujours aux évolutions réglementaires

A. Les contrats responsables

Un décret paru le 18 novembre 2014 modifie la prise en charge de certains postes de santé (ticket modérateur, hospitalisation, dépassements d'honoraires, optique). Les organismes qui n'auront pas mis leurs offres en conformité verront leurs garanties taxées à 14 %, contre 7 % seulement pour les contrats dits responsables. Dès le mois d'avril, la MNSPF a donc mis en conformité son offre, et propose donc aujourd'hui des garanties individuelles et collectives labellisées et responsables.

B. Une complémentaire pour tous

L'Accord national interprofessionnel (ANI) prévoit la généralisation de la complémentaire santé pour tous les salariés. À compter du 01/01/2016, chaque employeur du secteur privé devra proposer à ses salariés une complémentaire santé dont il prendra en charge a minima 50 % de

la cotisation. Les SPV salariés et employeurs (artisans, chefs d'entreprise) ainsi que les Unions départementales, en tant qu'employeurs, sont concernés.

Zoom sur le dispositif « ANI » mis en place par la MNSPF :

- **Sélection d'une offre spécifique aux besoins du réseau associatif** : En mars 2015, la MNSPF a lancé une enquête auprès des Présidents d'UDSP pour recenser leurs besoins et attentes en tant qu'employeur (nombre de salariés, niveau de couverture...). L'analyse des résultats a permis de sélectionner une offre performante. Sélection d'une offre collective pour les SPV employeurs : Pour accompagner les SPV chefs d'entreprise, la MNSPF a également sélectionné une offre santé collective obligatoire répondant aux exigences de l'ANI.
- **Création d'une offre surcomplémentaire pour les salariés** : Pour les SPV soumis à un contrat obligatoire avec un niveau de garantie moins performant que celui qu'ils détenaient auprès de la MNSPF, notre offre santé a été étoffée par 4 surcomplémentaires.

MNSPF

Viser davantage de performance et de qualité de service :

Pour poursuivre sa démarche d'amélioration de la relation client, la MNSPF s'est dotée d'un nouvel outil de gestion des adhérents, entré en production en juin 2015. Ce nouvel outil permettra :

- un suivi encore plus global des dossiers
- l'amélioration de notre réactivité pour répondre aux demandes
- la garantie d'un accueil et d'un service encore plus personnalisés.

Miser sur la proximité pour répondre aux besoins: le partenariat avec AG2R LA MONDIALE

La MNSPF et AG2R LA MONDIALE ont conclu un partenariat de développement commercial. Dans ce cadre, depuis le 1er juillet 2015, la MNSPF est devenue membre d'AG.Mut, l'union de

mutuelles du pôle mutualiste d'AG2R LA MONDIALE. Dès septembre 2015, ce partenariat a été déployé dans plusieurs départements et sera étendu progressivement jusqu'à l'ensemble du territoire national. Pour les particuliers, le réseau d'AG2R LA MONDIALE distribuera l'offre d'assurance complémentaire santé et de prévoyance de la MNSPF à tous les sapeurs-pompiers ainsi qu'à leur famille. Pour les entreprises, la MNSPF mettra à disposition de son réseau associatif et des SPV chefs d'entreprise l'expertise et l'offre d'assurance santé collective obligatoire d'AG2R LA MONDIALE.

2. Poursuivre son développement

283 577 personnes protégées, représentant 26 millions d'euros de cotisations dont 22,7 en contrats individuels et 3,2 en contrats collectifs.





PARTIE 4 : TRANSCENDER LES LIENS

Garante de l'éthique et des valeurs sapeurs-pompiers, la Fédération s'attache, avec l'appui incontournable des unions et amicales, à nourrir et faire grandir l'esprit citoyen, l'engagement et la proximité, le partage et la convivialité qui lient notre communauté. L'action fédérale se déploie au sein de cette dernière, mais aussi auprès de nos concitoyens, dans l'intérêt général. Cela passe par deux axes majeurs :

- transcender les liens entre les générations, par un soutien accru aux unions, cœur du réseau ;*
- faire rayonner les valeurs des sapeurs-pompiers auprès de la Jeunesse, et contribuer à faire du citoyen le 1^{er} maillon de la chaîne des secours. De l'associatif à l'opérationnel, toujours le même esprit de service public !*

SOMMAIRE

- Un socle commun de plus en plus visible**
- Accompagner les unions dans leurs activités**
- Améliorer la gestion des adhérents - PEGASE**
- Favoriser l'activité sportive**
- Développer les avantages et services aux adhérents**
 - S'engager auprès de la jeunesse**
 - S'ouvrir aux autres acteurs associatifs**
 - Développer la prévention des risques**
 - Former aux gestes de premiers secours**
- Conseiller les consommateurs – la recommandation**

TRANSCENDER LES LIENS

Au sein de la communauté des sapeurs-pompiers

Un socle commun de plus en plus visible

Créée en 2012, l'identité « Sapeurs-pompiers de France » symbolise le lien indéfectible qui unit la communauté des sapeurs-pompiers. Elle est intégrée dans les logos des trois institutions, sous la forme d'un bloc-marque rouge rapidement identifiable, ainsi que dans les logos des structures affiliées et des manifestations nationales (congrès, compétitions sportives, Journées Secours santé, Téléthon...).

A partir de novembre 2014, répondant aux demandes des unions, la FNSPF leur a ouvert la possibilité d'intégrer elles aussi ce bloc marque dans leur logo, marquant ainsi visuellement l'attachement aux valeurs et au réseau associatif. Déjà huit unions départementales et régionales l'ont adopté cette année, modernisant bien souvent leur logo à cette occasion. D'autres sont en cours de création. Cette possibilité est désormais proposée aussi aux amicales qui le souhaitent, sous l'avis des unions départementales et de la FNSPF.

Par ailleurs, afin de faire encore mieux connaître l'expertise des sapeurs-pompiers auprès du grand public, la FNSPF utilise désormais le bloc marque « Sapeurs-pompiers de France » sur tous les supports destinés au grand public, telle que la campagne nationale de prévention des risques incendie lancée cet hiver 2015 (cf. page 31).



En savoir plus

A retrouver sur le site dédié aux unions ou à demander auprès de la Communication fédérale :

- Charte graphique Sapeurs-pompiers de France

- Identité institutionnelle : note à l'usage des unions et organisateurs d'événements nationaux

Contact : communication@pompiers.fr

Accompagner les unions dans leurs activités

Les unions et leurs amicales font vivre au quotidien le réseau associatif. La Fédération s'emploie donc à améliorer ses services pour les accompagner dans leurs missions. Outre les échanges quotidiens avec les services fédéraux, les unions disposent désormais de toute une pléiade de supports pratiques et de communication pour les sapeurs-pompiers et le grand public, créés par la FNSPF. 90 000 supports imprimés ont ainsi été diffusés en 2014/2015. Une collection complétée par des documents en

format numérique, mis à disposition des unions sur un espace web dédié et sur pompiers.fr.

Par ailleurs, outre les deux Journées des PUD, qui ont permis de faire le point sur les dossiers d'actualité, les dirigeants d'unions ont pu participer, comme tous les ans, à une formation organisée spécifiquement par la FNSPF. Deux thèmes étaient au programme en mars 2015 :

-La prévention des incendies domestiques, dans la continuité de la campagne nationale lancée en

janvier (cf. page 31), avec la présentation de tous les outils créés par la FNSPF sur cette thématique, afin d'encourager les unions à développer leur action auprès du public et rendre ces dernières plus percutantes. Cerise sur le gâteau : la présence de Stéphane Plaza, parrain des sapeurs-pompiers de France dans leurs actions de prévention des accidents de la vie courante.

- Le protocole, animé sous forme de quizz, qui a permis aux PUD de mieux appréhender leur

place en tant qu'élus associatifs et la façon d'envisager leur rôle lors des cérémonies et événements officiels, notamment en cas de décès.

En savoir plus

- www.pompiers.fr
- [espace web réservé aux unions \(accès sur mot de passe FNSPF2012\) :](#)
www.ressourcesunionssp.fr

Améliorer la gestion des adhérents - PEGASE

Après deux ans de travail, PEGASE, le dispositif de gestion des adhérents, a été ouvert aux unions le 16 janvier 2015. Le défi est grand : il s'agit d'optimiser et d'améliorer la gestion des adhérents et sapeurs-pompiers non-adhérents à tous les niveaux du réseau associatif (Fédération, unions mais aussi amicales). Le nouvel outil permet une gestion accélérée, plus fluide et historicisée du parcours adhérent. Pour y parvenir, la Fédération s'est donnée pour priorité ces derniers mois d'assurer la meilleure transition avec l'ancien système Prométhée, en assurant la reprise totale des données et en accompagnant au quotidien les unions. Tout ce travail n'aurait pu être accompli sans les unions. Leur engagement est à saluer chaleureusement, dès la conception, pour répondre aux enquêtes, nommer des pilotes qui ont testé le logiciel en recette, proposer des ajustements et

améliorations pratiques.

Pour former leurs utilisateurs, la Fédération a organisé de mi-décembre 2014 à fin février 2015, avec le prestataire E-DEAL, des sessions en régions. Plus de 150 utilisateurs (secrétaires, membres du bureau de l'union ou PUD) ont ainsi pris en main ce nouvel outil en direct. En outre, les services de la Fédération se sont fortement mobilisés pour conseiller et ajuster l'outil aux besoins des unions. Pour optimiser encore plus l'assistance et faciliter les échanges de bonnes pratiques, des référents régionaux ont été nommés et formés. Ces initiatives ont porté leurs fruits : l'ensemble des unions départementales s'est approprié PEGASE et la plupart a déjà transmis son fichier d'adhérents 2015 à la Fédération via le nouveau système. Deuxième volet du déploiement, l'accès donné aux amicales, a été lancé depuis fin juin dans les départements qui en ont fait le choix. Enfin, de nouveaux modules et évolutions complémentaires sont en cours de développement pour 2016, en collaboration avec les référents régionaux.



Les référents

Groupe de travail « PEGASE » créé en 2013
Secrétariat fédéral - Contact : pegase@pompiers.fr

TRANSCENDER LES LIENS

Au sein de la communauté des sapeurs-pompiers

Favoriser l'activité sportive

Le réseau fédéral est un grand sportif. Son action est double : sur le terrain, avec les compétitions sportives, et dans les bureaux, pour faire évoluer les pratiques. Outre les centaines de manifestations organisées aux niveaux local, départemental et régional, ce sont une vingtaine de compétitions nationales qui ont été organisées en 2014/2015 sous l'égide de la FNSPF. Pour accompagner les organisateurs, la Fédération a refondu le guide fédéral « Organiser une manifestation sportive », véritable outil d'accompagnement qui retrace les attendus et les incontournables d'une organisation réussie. Elle a également publié en juillet un Cahier fédéral dédié au sport, empli d'exemples

concrets de bonnes pratiques et de « trucs et astuces » utiles. En outre, la commission fédérale des sports et des techniques sportives travaille sur l'évolution de la pratique sportive, en lien notamment avec la DGSCGC. Elle a ainsi mené divers chantiers ces mois derniers, comme la refonte des contenus pédagogiques du module activités physiques et sportives des JSP, ainsi que la réforme des concours et la formation des sapeurs-pompiers professionnels pour passer d'une recherche de la performance à une démarche de santé et de sécurité au travail. Elle travaille également à un projet de révision des épreuves athlétiques de la FINAT.



En savoir plus

A télécharger sur pompiers.fr : Guide fédéral « Organiser une manifestation sportive »



Les référents

- Commission des sports et des techniques sportives
- Service Animation du réseau



Développer les avantages et services aux adhérents

La Fédération est aux petits soins pour ses adhérents. C'est pourquoi elle développe, pour eux, un programme Privilèges adhérent qui leur fait bénéficier de nombreux avantages. Plus de 10 000 enseignes, locales ou nationales offrent aujourd'hui des avantages spécifiques pour la communauté sapeurs-pompiers, via les services Obiz. La Fédération soutient également les amicales et unions en négociant des offres adaptées, notamment sur les voyages et séjours en groupe, ou des tarifs à la Sacem.



En savoir plus

- pompiers.fr, rubrique adhérents
- Service Développement : c.cagegi@pompiers.fr



1 SAPEUR-POMPIER = 1 DÉTECTEUR DE FUMÉES

Avec six ans d'existence, cette opération rencontre toujours le même succès. Relayée par les unions qui le souhaitent, elle offre la possibilité aux adhérents de s'équiper en détecteurs de fumées de qualité à tarif préférentiel. Une action doublement utile : un don de 2 € par détecteur (1€ par le fournisseur et

1€ par l'UDSP) est aussi reversé à l'Œuvre des pupilles. Au 1^{er} septembre 2015, près de 90 000 détecteurs ont été ainsi distribués à des sapeurs-pompiers via le réseau fédéral.



A noter : Sont partenaires de l'opération :

- NEXELEC
- CHUBB France, groupe UTC Building & Industrial Systems.

S'engager auprès de la jeunesse

FAIRE VIVRE L'APPARTENANCE RÉPUBLICAINE

Jeunesse, engagement, citoyenneté, valeurs républicaines... autant de sujets de société dont se sont emparés les pouvoirs publics à la suite des attentats de janvier 2015 et sur lesquels la FNSPF, au nom des sapeurs-pompiers de France, s'est posée avec conviction en acteur de la cité. Dès janvier, elle a ainsi contribué à la réflexion nationale lancée par le président de la République sur l'engagement citoyen et l'appartenance républicaine. Elle a remis une

note au ministre de l'Intérieur, présentant plusieurs pistes d'actions en particulier auprès de la jeunesse, par l'intermédiaire des sections de JSP. Ces pistes ont été aussi détaillées par le président de la FNSPF, le 26 mars, lors de son audition auprès de la mission conduite par le président de l'Assemblée nationale. Certaines ont été reprises dans le rapport de cette dernière, remis au président de la République.

TRANSCENDER LES LIENS

Auprès du grand public

DES ANCIENS EN RÉSERVE

Dans la continuité immédiate de ces réflexions, le 18 juin, la FNSPF a signé une convention avec le ministère de l'Éducation nationale visant à promouvoir la place des sapeurs-pompiers, et plus particulièrement des Anciens, au sein de la réserve citoyenne de l'Éducation nationale. Cette dernière aura vocation à accompagner les enseignants pour faire vivre à l'école les valeurs de la République et développer l'esprit de l'engagement. Au titre de cette convention, la FNSPF est reconnue « Ambassadeur de la réserve citoyenne de l'Éducation nationale ». En outre, la Fédération était présente lors de la signature de la convention-cadre Intérieur-Éducation nationale en juin, dont l'objet est de favoriser la disponibilité des SPV employés de l'Éducation nationale. Un volet de cette convention, dont la FNSPF est signataire au nom du réseau associatif, est spécifiquement dédié aux JSP. La Fédération a également réitéré sa suggestion d'une contribution des Anciens sapeurs-pompiers dans la constitution d'une réserve citoyenne nationale, lors de son audition le 4 juin par la mission de réflexion et de proposition sur la création d'une réserve citoyenne menée par le vice-président du Conseil d'Etat à la demande du président de la République.

En savoir plus

education.gouv.fr/pid32003/la-reserve-citoyenne.html

DÉVELOPPER LE SERVICE CIVIQUE

Autre axe de son action envers la jeunesse, la FNSPF reste fortement impliquée dans le développement du service civique. Elle accompagne ainsi les unions départementales dans le recrutement de jeunes, dont elle gère les demandes en lien avec l'Agence du service civique (ASC), et la valorisation de leurs missions. Membre du Comité stratégique de l'ASC, elle a aussi contribué à la réflexion prospective menée en 2015 sur l'avenir du service civique et accompagné l'expérimentation d'un service

civique adapté lancé dans quatre Sdis lorrains. Enfin, la Fédération a de nouveau remporté le marché public de formation au PSC1 des engagés du service civique. Outre le volume de formation important que cela représente pour le réseau fédéral, ce marché public permet de sensibiliser les jeunes engagés à la sécurité civile.

SENSIBILISER LES FUTURS DECIDEURS

Janvier 2015 aura vu, pour la cinquième année, plus de 20 étudiants de l'École HEC immergés dans le monde sapeurs-pompiers, grâce à l'Académie du Commandement, organisée en partenariat avec la FNSPF et 6 SDIS. Cette Académie, véritable vitrine de la sécurité civile, permet de sensibiliser ces futurs décideurs économiques ou entrepreneurs aux enjeux du volontariat et de susciter des vocations.



Les référents

Commission des JSP
Commission des Anciens (réserve citoyenne)
Groupe de travail sur l'engagement citoyen et l'appartenance républicaine (créé en janvier 2015).

S'ouvrir aux autres acteurs associatifs

Soucieuse de s'enrichir de l'expérience vécue par d'autres acteurs associatifs, la FNSPF a multiplié les contacts et échanges depuis près de 3 ans. Dans cette optique, un travail de partenariat est en cours avec les Scouts et Guides de France, mais aussi avec la Fondation des Apprentis d'Auteuil afin de procéder à des échanges de savoir-faire tant auprès des jeunes que pour la diffusion d'une culture de sécurité civile. Par ailleurs, un partenariat avec les salons Préventica est en cours d'élaboration. Ces salons,

organisés deux fois par an dans différentes villes de France, réunissent les experts de la qualité de vie au travail, ainsi que ceux de la sécurité des biens et des personnes. Compte tenu de tout l'intérêt des thématiques abordées par ces salons pour la communauté des sapeurs-pompiers, la Fédération et Préventica se sont rapprochés afin de permettre des échanges d'experts, ainsi que des accès privilégiés pour les sapeurs-pompiers lors des salons, et des conférences dédiées.

Développer la prévention des risques

Faire du citoyen le premier acteur des secours : contribuant à cet objectif inscrit dans la loi du

13 août 2004, la Fédération a intensifié ses actions en la matière auprès du public.

ALERTE INCENDIE !

2015 étant l'année de l'entrée en application de l'obligation d'équiper en détecteur de fumée tous les logements, la priorité a été donnée tout naturellement à la prévention des incendies domestiques. La campagne de communication, créée par la Fédération et présentée au congrès national 2014, a gagné en ampleur nationale cet hiver, grâce à l'implication des unions et celle de deux ministères. Convaincus par la pertinence de son double message « Bien équipé, bien préparé, je suis en sécurité », les ministères de l'Intérieur et du Logement ont en effet souhaité s'y associer. Lancée par une conférence de presse à trois voix (E. Faure, B. Cazeneuve et S. Pinel) le 28 janvier, la campagne a été déclinée sur internet et dans la presse, ainsi qu'en télé, par des programmes courts, en radio, avec une série de 15 chroniques différentes, sans oublier en papier, avec des affiches et des dépliants, diffusés largement via le réseau fédéral, et, enfin, des démonstrations dans six villes de France, en partenariat avec la FFMI.

En parallèle, des actions ont été menées pour accompagner les unions engagées dans la prévention grand public :

- une doctrine nationale de prévention des incendies domestiques a été définie pour les sapeurs-pompiers.

Il y avait un détecteur de fumée.
Alice a perdu :

sa vie
 sa chambre

Bien équipé, bien préparé, je suis en sécurité.

Obligatoire à compter du
08
MARS
2015

La prévention
avec les
SAPEURS-POMPIERS
DE FRANCE

MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR
MINISTÈRE DU LOGEMENT,
DE L'ÉGALITÉ
DES TERRITOIRES
ET DE LA MOBILITÉ

TRANSCENDER LES LIENS

- un séminaire de formation des dirigeants d'unions a été consacré à la prévention des incendies domestiques (cf. page 31) ;
- un Cahier fédéral (37 000 exemplaires) « Alerte incendie ! » a recensé les bonnes pratiques des unions et des SDIS ;
- de nombreux outils Zzzoups ont été créés. Outre les deux vidéos sur l'incendie domestique, s'est ajouté un jeu du détecteur de fumée (stand parapluie), deux dépliants etc. ;
- Stéphane Plaza, parrain des sapeurs-pompiers dans la prévention des accidents de la vie courante, a relayé nos messages de prévention à plusieurs reprises dans des émissions de forte audience ;
- l'information préventive aux comportements qui sauvent (IPCS) est favorisée au sein des SDIS ainsi que sa reconnaissance à l'échelon national par le ministère de l'Intérieur, le ministère de l'Éducation nationale et le Centre national de la fonction publique territoriale (CNFPT).

Les référents

Groupe de travail « Promotion de la culture de sécurité civile »

Commission Prévention

Commission des risques nautiques (Zzzoups)

Commission du SSSM

Contact : service communication

Le RETOUR DE LA FAMILLE ZZZOUPS !

Après l'incendie domestique en 2014, 4 autres épisodes de la famille Zzzoups sont sortis depuis cet hiver sur le malaise cardiaque et les risques de noyade. En outre, les Zzzoups sont sortis du web pour prendre vie via des dépliants, un stand parapluie, et des personnages cartons à taille humaine pour intéresser les plus jeunes et sensibiliser les adultes. Ils ont animé les séminaires de formation des présidents d'unions en mars, les assises en juin, la journée des familles organisée par l'AFM Téléthon en juin et le festival de l'ODP en juillet et sont à disposition des unions.

En savoir plus

zzzoups.fr et le village prévention (centre ville Agen) du Congrès national



A noter : Sont partenaires de la famille

*Zzzoups et de la Prévention
- Harmonie mutuelle et Matmut/AMF*

PRÉVENIR À L'ÉCOLE

Priorité fédérale, la jeunesse est aussi au cœur de l'action de prévention de la FNSPF. Parmi ses travaux, ont été lancés en 2015 par exemple :

- la construction de programmes pour les temps d'activité péri-scolaire (TAP) avec les sapeurs-pompiers ;
- la signature d'une convention avec le ministère de l'Intérieur et le ministère de l'Éducation nationale sur le développement des actions de prévention des risques de sécurité civile au sein des établissements scolaires.

SAM LE POMPIER

Sam le pompiers est une série d'animation anglaise qui, diffusée à la télévision française (France 5) rencontre un franc succès auprès des tous petits. Sollicitée par l'équipe du dessin animé, la Fédération s'est associée à une opération estivale organisée sur

10 axes d'autoroutes pour sensibiliser le public aux risques et susciter des vocations. Grâce à l'implication des unions départementales concernées, plus de 10 000 personnes ont été touchées.

Former aux gestes de premiers secours

Autre volet important de l'action fédérale : favoriser l'apprentissage des gestes qui sauvent. Grâce à l'agrément national obtenu par la FNSPF, 93 unions affiliées ont pu former, en 2014, près de 100 000 personnes au PSC 1, ce qui fait les sapeurs-pompiers de France les premiers acteurs de la formation aux gestes qui sauvent au niveau national. Sans oublier les 60 unions habilitées à délivrer des formations « Sauvetage Secourisme du travail » (SST) et les 30 unions, agréées de sécurité civile toujours via la Fédération, à constituer des dispositifs prévisionnels de secours (DPS). Autant de citoyens qui sauront, le cas échéant, adopter les bons réflexes et contribuer aux secours, voire même éviter de solliciter les Sdis pour des cas non urgent. Pour permettre aux Unions d'accomplir ces activités, les services fédéraux (secrétariat, comptabilité, direction juridique...), en lien avec la commission secourisme, assurent au préalable un travail conséquent : gestion des agréments et habilitations officiels, délivrance

des certificats d'affiliation annuelle, rédaction des référentiels de formation et de certification, relations avec les services ministériels, conseil et information des unions, supervision de FORPREV, gestion administrative et financière de certaines formations SST etc...

Au-delà de cette activité, la FNSPF et l'INRS ont finalisé début septembre 2015 un projet de formation complémentaire, adaptée et spécifique pour les sapeurs-pompiers (SPV, SPP et JSP4), qui a pour objectif de leur donner la qualification de Sauveteur Secouriste du Travail (certificat SST valable 24 mois). Reste désormais à définir les modalités de mise en œuvre de cette formation, qui devrait s'appuyer sur le réseau fédéral et les SDIS.



Les référents

Commission Enseignement du secourisme et sa pédagogie

Contact : Direction juridique

DES KITS À DOUBLE MISSION

La FNSPF et LAERDAL ont lancé en 2010 le kit pédagogique MiniAnne® «Sapeurs-pompiers de France» qui permet aux sapeurs-pompiers d'initier le grand public à la réanimation cardio-pulmonaire et à

l'utilisation d'un défibrillateur. Plus de 20 000 exemplaires du kit MiniAnne® ont été vendus depuis. De plus, pour chaque exemplaire vendu portant la mention «Sapeurs-Pompiers de France», 1€ est reversé à l'ODP.

Conseiller les consommateurs – la recommandation

Dans le cadre de ses missions d'intérêt général, la Fédération a lancé en 2013 la «Recommandation des sapeurs-pompiers de France», pour aider la population dans ses choix de produits de sécurité. Toutefois, à la lumière d'échanges avec la Direction générale de la concurrence, de la consommation et de la répression des fraudes (DGCCRF) à l'été 2015, il est apparu que cette recommandation était susceptible d'entraîner une confusion quant à

son origine (associative et non étatique) pour les consommateurs. Bien que convaincue du bien fondé de sa démarche, la Fédération, préoccupée d'apporter la meilleure information auprès du public, a donc choisi d'arrêter ce programme sous sa forme initiale afin de modifier les modalités de son action de conseil en toute transparence.



PARTIE 5 : PERENNISER LA SECURITE CIVILE

La défense des missions et du cadre opérationnel et statutaire des sapeurs-pompiers est l'un des fers de lance de la Fédération. Lobbying, expertise, soutien local, l'action politique a mobilisé comme de coutume bien des énergies.

Cette année a été encore intense, marquée en France par les attentats, le renouvellement des CASDIS et la réforme territoriale, le tout dans un contexte financier de plus en plus contraint pour les Sdis, toujours aussi sollicités par la population. Gouvernance, défense et optimisations des missions, refonte des textes sur les JSP, consolidation du volontariat, dossiers statutaires SPP : la Fédération a été de tous les fronts, dans l'objectif d' « ancrer davantage notre modèle de secours dans les territoires et définir les concepts d'une sécurité civile opérationnelle et humaniste ».

SOMMAIRE

Consolider et pérenniser le volontariat – suivi de l'Engagement national

Maintenir toute la pertinence d'une mesure emblématique, la PFR

Préserver le volontariat au niveau Européen

Favoriser l'accès aux jeunes et dynamiser les sections de JSP.

Réviser et ajuster la réforme de la filière des SPP

Etablir la complémentarité dans le secours d'urgence aux personnes

Conforter la gouvernance des SDIS à l'occasion de la réforme territoriale

Défendre la place des SP dans la gestion de crise

Promouvoir à l'international la sécurité civile à la française à l'international

Soutenir l'industrie française de sécurité civile

Consolider et pérenniser le volontariat – suivi de l'Engagement national

DES AVANÇÉES GLOBALES...

Depuis la signature de *l'Engagement national pour le volontariat* en 2013, la Fédération a pesé de tout son poids, avec l'appui du Conseil national des SPV dont elle est membre, pour qu'il soit rapidement décliné au niveau national et dans les territoires. Si celle-ci n'est pas achevée, le bilan est toutefois globalement positif au niveau national. Un premier fléchissement positif des effectifs de SPV a été annoncé par le ministre le 19 juin, pour la première fois depuis une décennie. Plus des $\frac{3}{4}$ des dispositions nationales sont en place : élargissement du recrutement, souplesse dans la formation, revalorisation annuelle des indemnités horaires selon l'inflation. La Fédération se félicite en particulier des points suivants :

1. *Elargir le recrutement et faciliter l'accès aux jeunes, aux femmes et aux populations issues de la diversité*

En 2014, pour la première fois depuis une décennie, une campagne de communication nationale incitant à l'engagement a été lancée, co-signée par le ministère de l'Intérieur et la FNSPF. Cette dernière a demandé, dès cet hiver, sa réédition. Celle-ci sera lancée en septembre, à l'occasion du congrès. Bien que n'ayant pas été intégrée à sa conception, la Fédération, sollicitée par le ministère, a donné son accord pour être associée à cette campagne.

Par ailleurs, en février 2015, la FNSPF a rendu une contribution sur l'élargissement de la place des femmes dans les services d'incendie et de secours. Cette réflexion est désormais au niveau ministériel. Parallèlement, elle a été reçue par le délégué interministériel à la lutte contre le racisme et l'antisémitisme pour associer le réseau au plan national d'action 2015-2017. La FNSPF a aussi poursuivi ses contacts avec le monde médical, pour promouvoir de volontariat au sein du SSSM. En novembre dernier, elle proposait plusieurs actions vers les étudiants en médecine et le personnel de santé des Armées auprès du Conseil national des SPV, qui les a approuvées. La FNSPF a également obtenu plusieurs avancées

notables pour les JSP, qui sont de futurs viviers de recrutement, détaillées en page 37.

2. *Faciliter les relations avec les employeurs*

Un train de conventions-cadres nationales a été signé cet été pour favoriser la disponibilité des SPV auprès des employeurs : SNCF-RFF, AREVA, EDF, AIRBUS, Commissariat à l'énergie atomique (CEA) et, à la suggestion de la FNSPF, Chubb-Sicli. En reconnaissance de son implication, la Fédération a assisté avec Bernard Cazeneuve à la signature par François Baroin le 24 juillet de l'Engagement de l'Association des maires de France et des présidents d'intercommunalité (AMF), visant à favoriser la disponibilité des SPV agents communaux et intercommunaux.



3. *Donner un accès privilégié aux SPV aux logements sociaux à proximité de leur centre*

Dès septembre 2014, la Fédération rencontrait la ministre du Logement sur ce sujet, ainsi que, dans la foulée, les représentants des bailleurs sociaux (Union sociale pour l'habitat - USH). Après des mois d'attente, la convention-cadre a été signée le 21 juillet par les deux ministères, l'USH, la Fédération, le Conseil national des SPV et l'Association des maires de France.

4. *Indexation des indemnités horaires sur l'inflation*

Demande initiale de la FNSPF, le montant des indemnités horaires, jusque-là revalorisé tous les

PERENNISER LA SECURITE CIVILE

trois ans, sera désormais revu annuellement et sera indexé sur l'inflation, par arrêté conjoint Intérieur / finances. Attendu depuis plusieurs

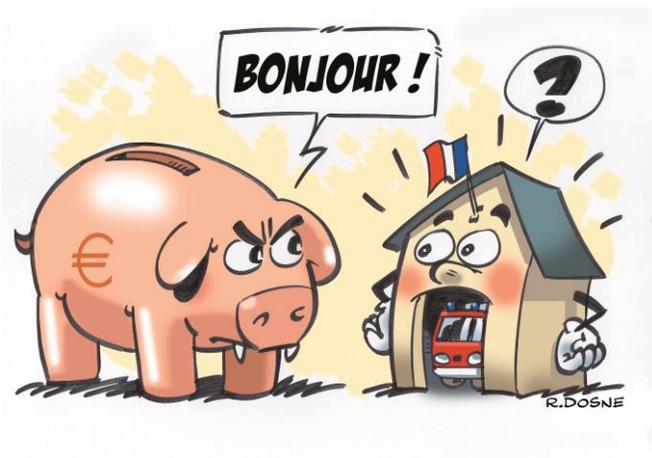
mois, le décret fixant cette nouvelle procédure est paru cet été.

MAIS ENCORE DE FORTS POINTS DE VIGILANCE...

Il reste cependant plusieurs points à achever et d'autres sur lesquelles la Fédération a parfois dû monter au créneau. C'est ainsi que, alertée par ses unions, la FNSPF a constaté un profond décalage entre l'ambition au niveau national, plusieurs fois exprimée par le ministre de l'Intérieur en personne, et la réalité perçue au niveau local dans de trop nombreux Sdis. La persistance de l'usage des gardes postées, au lieu de l'astreinte, en est un exemple prégnant. Suite à la rencontre de la Fédération avec Bernard Cazeneuve le 20 mai 2015, ce dernier a adressé le 26 mai une circulaire aux préfets, rappelant notamment le soutien attendu en faveur du développement du volontariat.

Autre point d'alerte : des projets voire, des décisions fermes, de fermetures de centres non concertées, allant à l'encontre des engagements du président de la République sur le maintien du maillage territorial. La Fédération a apporté, à chaque reprise, un soutien local et a dénoncé ces mesures au plus haut niveau. Le 26 mai, le

ministre rappelait aux Préfets, par circulaire, toute l'importance du maillage territorial, ainsi que l'impossibilité d'une révision de SDACR sans présentation préalable aux instances délibérantes.



Enfin, la Fédération déplore qu'aucune mesure tangible ne soit encore mise en œuvre pour que les SPV soient davantage intégrés dans l'encadrement (volet III de l'Engagement).

 **Pour aller plus loin : pompiers.fr :**

Points d'avancement de l'Engagement SPV

Les référents

- commissions des SPV
- commission du SSSM
- commission des JSP

Maintenir toute la pertinence d'une mesure emblématique, la PFR

En 2013, un débat s'est ouvert sur le bilan des dix premières années et sur l'évolution du régime de la Prestation de Fidélisation et de Reconnaissance (PFR), le marché conclu avec l'actuel assureur prenant fin au 31 décembre 2015. Pour les élus des départements, le système de gestion de cette mesure phare de fidélisation et de reconnaissance doit évoluer. A la suite de leurs travaux en 2014, la FNSPF s'est positionnée à l'automne 2014 pour le maintien,

moyennant de possibles ajustements, du régime actuel par capitalisation. Le ministre ayant marqué sa volonté de n'envisager une réforme qu'en cas de consensus, la FNSPF reste fortement mobilisée sur ce dossier afin que la recherche d'économies de court terme ne déséquilibre pas le débat, préserve les principes fondamentaux de la PFR, les droits des SPV et n'affecte pas le volontariat.

 **Les référents : commission des Anciens**

Préserver le volontariat au niveau Européen

Les élections des députés européens ayant mis en suspens toute décision concernant la révision de la directive européenne sur le temps de travail, les travaux ont repris seulement courant 2015. Pour autant, la Fédération a continué son lobbying au niveau européen, afin que la directive révisée ne concerne pas le volontariat de sapeur-pompier. Outre ses contacts avec ses homologues allemands et autrichiens et ses

initiatives au sein du CTIF (cf. ci-dessous), elle a contribué, au nom des sapeurs-pompiers de France, à la consultation publique ouverte par la Commission européenne entre février et mars 2015. De plus, elle a rencontré, avec ses partenaires internationaux du CTIF et de FEU, fin juin 2015, le cabinet de la nouvelle commissaire européenne chargée du suivi de la révision de la Directive, Marianne Thyssen.

Favoriser l'accès aux Jeunes et dynamiser les sections de JSP. (Engagement national pour le volontariat)

Une école de la vie, de la citoyenneté et du savoir-faire sapeur-pompier : tel est le triple objectif des sections de JSP. Afin de les soutenir, valoriser et développer ainsi que le prévoit l'*Engagement national pour le volontariat*, la FNSPF peut se prévaloir de plusieurs avancées concrètes. C'est ainsi que, grâce à l'implication active de sa commission des JSP, elle a obtenu, d'abord pour ces derniers, l'équivalence SSSIAP 1 sous réserve d'une formation complémentaire, qui leur ouvrira des débouchés professionnels et, ensuite pour leurs animateurs, la dispense de maintien des acquis et l'équivalence d'animateur qualifié Jeunesse et sport. En complément, elle incite à la mise en œuvre de la coproduction unions – Sdis visant à dynamiser ensemble les sections de JSP. Celle-ci est une première étape et la Fédération entend renforcer cette démarche dans les mois à venir. Elle pourra d'ailleurs s'appuyer en plus sur la demande du ministre de l'Intérieur, faite par voie de circulaire, aux Préfets d'en favoriser la mise en œuvre.

Par ailleurs, la FNSPF a impulsé la réforme de la formation des JSP, dont il est attendu la parution prochaine.

Elle a également œuvré pour développer les liens avec l'Education nationale et est signataire de la convention-cadre Intérieur / Education nationale du 18 juin qui comprend tout un volet d'action en faveur de la promotion des JSP auprès des collégiens et lycéens.

Enfin, la Fédération a créé, pour accompagner les animateurs de JSP, une « boîte à outils » du délégué départemental, disponible sur l'espace web des unions.



 **Les référents :** Commission des JSP

 **Pour aller plus loin :** Pompiers.fr
page Facebook des JSP
<http://www.ressourcesunionssp.fr/> mot de passe :
fnsfp2013

PERENNISER LA SECURITE CIVILE

Réviser et ajuster la réforme de la filière des SPP

Demandés depuis la mise en œuvre de la réforme de la filière des SPP en avril 2012, les ajustements réglementaires (« la clause de revoyure ») sur lesquels la Fédération a beaucoup travaillé afin de parvenir à des équilibres satisfaisants, ont cheminé difficilement cette année. Après le point sur ce dossier fait par la CNSIS le 7 février dernier et l'arbitrage interministériel de mai, les textes réglementaires ont reçu un avis défavorable du CSFPT le 1^{er} juillet. La Fédération reste mobilisée pour une parution des textes la fin 2015, après leur examen par la CNSIS puis par le Conseil d'Etat.

Dans la continuité de ce dossier, la Fédération est intervenue dans le dossier des reçus-collés au concours de SPP 1 de 2013. Près de 2400 lauréats de ce concours sont en effet toujours en attente de poste. Alertée sur cette situation, la FNSPF a saisi la DGSCGC pour qu'ils ne perdent pas le bénéfice de leur concours à l'issue de

Pompiers de France @Pompierfr · 1 sept.

#FNSPF : pas de nouveau concours #SPP tant que les lauréats reçus/collés n'auront pas obtenu de poste
pompiers.fr/federation/act...

la validité de leur inscription sur la liste d'aptitude. Elle a d'ores et déjà obtenu un gel des concours SPP 1 tant que ces sapeurs n'auront pas obtenu de poste. Comme le prévoit la loi, ces derniers verront ainsi leur inscription sur la liste d'aptitude automatiquement prolongée dans la limite de trois ans, durée qu'il est envisagé de porter à 4 ans dans le cadre d'une proposition de loi parlementaire.



Les référents :

- Les deux commissions des SPP

TEMPS DE TRAVAIL SPP ET SPP LOGÉS

A la demande de l'Union européenne, la réglementation sur le temps de travail des SPP a été mise en conformité avec la directive de 2003 à partir du 1^{er} janvier 2014, sauf pour les SPP logés, dont l'alignement sur les autres SPP était renvoyé au plus

tard au 1^{er} juillet 2016. Le 3 novembre 2014, saisi par un syndicat SPP, le Conseil d'Etat a annulé ce report. La Fédération, sollicitée au niveau local, est intervenue à plusieurs reprises afin de trouver des solutions concertées. Elle avait d'ailleurs alerté sur les incidences sociales de cette décision.

Etablir la complémentarité dans le secours d'urgence aux personnes

Principale mission des sapeurs-pompiers, le secours d'urgence aux personnes donnait lieu, l'année dernière encore, à de vives tensions entre les « rouges » et les « blancs » : le Référentiel SDIS-SAMU de 2008 était inachevé dans son application et contesté dans ses principes, en particulier la réponse paramédicale des sapeurs-pompiers. Remous salutaires car à l'été 2014, le dialogue se renouait, et la mission IGA / IGAS a rendu son évaluation tant attendue sur la mise en œuvre du Référentiel le 3 septembre. Pendant les quatre mois suivants, cela a servi de base de travail et de concertation à la Fédération et aux

urgentistes hospitaliers au sein du comité national de suivi pour établir des propositions concrètes afin de finaliser l'application du Référentiel et mettre fin aux « épines irritatives ». Il a toutefois fallu attendre plusieurs mois ensuite, au grand regret de la FNSPF, pour que paraisse la circulaire des ministres de l'Intérieur et de la Santé établie à partir de ces propositions. Parue le 5 juin, elle réaffirme le Référentiel comme cadre commun d'organisation de cette politique publique, en clarifiant les lieux d'orientation des personnes prises en charge par les sapeurs-pompiers, la gestion des départs

PERENNISER LA SECURITE CIVILE

réflexes, les modalités d'intervention des infirmiers sapeurs-pompiers et la reconnaissance mutuelle des viviers des médecins sapeurs-pompiers volontaires et des médecins correspondants du SAMU.

d'arbres décisionnels pour les CTA, la dynamisation des CODAMUPS TS et la conduite d'actions de communication et de pédagogie conjointes auprès des usagers. Sans oublier les travaux engagés sur la gestion des moyens hélicoptérés et des plateformes d'appels d'urgence.



Toutefois, la vigilance reste de mise et la FNSPF entend veiller de près au respect du Référentiel et de ses circulaires d'application, notamment au travers sa mise en œuvre locale sous l'égide d'un comité départemental de suivi. En outre, la déclinaison de la feuille de route se poursuit au niveau national avec une réflexion sur la création

Autre point de vigilance, le secours d'urgence aux personnes en montagne, pour lequel la Fédération est guidée par le même souci de complémentarité des moyens. Alertée par ses unions d'une mise à l'écart des sapeurs-pompiers notamment en Ariège, Isère, Haute-Garonne, la FNSPF a dû plusieurs fois appeler au strict respect de la circulaire ministérielle de 2011. Sous son impulsion, le groupe national d'appui de l'application de la circulaire a chargé la DGSCGC de rappeler aux préfets concernés les dispositions de la circulaire du 11 juin. Des préconisations doivent en outre être adressées au préfet des Alpes-Maritimes, où subsistent de grosses difficultés. Parallèlement, la FNSPF est intervenue auprès de la DGSCGC pour lever les réticences locales à la mutualisation des équipes SMO impulsée par les SDIS (Savoie/Haute-Savoie ; Drôme/Isère/Savoie) conformément aux préconisations nationales.



Les référents

- commission du SSSM
- commission du secours en montagne

L'EXEMPLE DE COMPLÉMENTARITÉ :

LA MUTUALISATION DES PLATEFORMES COMMUNES ET NUMÉRO UNIQUE

Après avoir expérimenté à l'hiver 2013-2014 le regroupement des plateformes 17 et 18 (ainsi que 112) sous l'égide de la Brigade de sapeurs-pompiers de Paris, le ministère de l'Intérieur a engagé début 2015 une réflexion sur la mutualisation des plateformes d'appels sur le territoire national. Favorable à la création de plateformes communes entre tous les acteurs de l'urgence et au recours au numéro unique 112, la FNSPF a élaboré une contribution à la réflexion nationale qui sera présentée et remise au ministre de l'Intérieur au congrès national, à Agen.



Les référents fédéraux

groupe de travail
« Plateforme commune et numéro unique »



En savoir plus

forum d'actualité, congrès national,
25 septembre.

PERENNISER LA SECURITE CIVILE

Conforter la gouvernance des SDIS à l'occasion de la réforme territoriale

En octobre dernier, au congrès national, en réponse à la Contribution des sapeurs-pompiers remise par la FNSPF, le ministre a fixé les grands principes des conséquences de la réforme de l'organisation territoriale pour la gouvernance des SDIS. 2015 aura donc vu la FNSPF travailler à leur déclinaison : renforcement de la compétence partagée, accroissement du rôle de l'Etat, des communes et intercommunalités auprès des départements. Avec de premiers résultats :

- la formalisation de ces principes dans la circulaire du 26 mai 2015 sur les orientations en matière de sécurité civile, qui demande aux préfets d'exercer pleinement les attributions de l'Etat dans la gouvernance des SDIS : dialogue régulier avec les élus, présence aux séances du conseil d'administration, rôle du DDSIS comme premier conseiller en matière de sécurité civile, refonte des SDACR pour

mieux intégrer les enjeux de sécurité civile et les notions de bassins de risques.

- la mise en échec d'un amendement parlementaire visant à faire des SDIS un service du conseil départemental et l'adoption, dans la loi NOTRe du 7 août 2015¹, d'une disposition permettant aux communes de transférer aux intercommunalités non compétentes ou créées lors de la départementalisation en 1996 leurs contributions au budget du SDIS.
- Enfin, l'initiation d'un dialogue avec les nouveaux présidents de l'ADF et de l'AMF, Dominique Bussereau et François Baroin, concrétisé par l'Engagement des maires en faveur du volontariat signé le 24 juillet dernier et la création d'un comité informel des financeurs des SDIS avec l'Etat.

Défendre la place des SP dans la gestion de crise

Catastrophes naturelles dans le sud et les Alpes, attentats en région parisienne et dans l'Isère, crash de la Germanwings, virus Ebola en Guinée, séisme au Népal... Les sapeurs-pompiers ont à nouveau été en première ligne, aux côtés des autres forces de sécurité, pour protéger les populations face aux crises liées à la recrudescence du terrorisme et au dérèglement climatique. Naturellement, la FNSPF s'est mobilisée pour relayer et valoriser leur action dans ses supports et dans les médias. Mais aussi et surtout, lors de ses échanges nourris avec le ministre de l'Intérieur, son cabinet et la DGSCGC, pour défendre et conforter leur place dans les dispositifs de gestion des crises, parfois menée à mal par les autres acteurs. Elle a ainsi œuvré avec succès pour que la circulaire ministérielle du 8 juin 2015 sur les responsabilités des préfets en cas de crise réaffirme clairement le rôle des sapeurs-pompiers comme uniques commandants des opérations de secours en cas d'accident ou catastrophe sous l'autorité du maire ou du préfet, le binôme indissociable qu'ils forment avec ces derniers dans la direction des



PERENNISER LA SECURITE CIVILE

des opérations, et leur autorité sur l'ensemble des moyens publics ou privés engagés. Des principes dont la FNSPF tient qu'ils inspirent la réforme des emplois supérieurs de direction – dossier qui a peu avancé cette année. La Fédération a d'ailleurs déploré l'absence totale des sapeurs-pompiers, probablement en raison de l'hybridité de leur statut, dans la directive

générale interministérielle du 11 juin dernier relative à la planification de défense et de sécurité nationale. Enfin, actant la prochaine évolution des dispositions locales de gestion de crise vers une approche interministérielle et interservices, la FNSPF a obtenu que soit préservé le rôle des SDACR comme document de pilotage des SDIS.



Les référents

- commission des Directeurs de Sdis
- commission des risques naturels et technologiques

LA REFORME DE L'ENCADREMENT SUPERIEUR DES SDIS

La réforme des emplois supérieurs de direction est directement liée à l'évolution de la gouvernance des Sdis. L'objectif est La réforme de l'encadrement supérieur des Sdis doit permettre notamment aux officiers supérieurs de SP d'apporter leurs compétences dans les instances nationales de sécurité, de contribuer au parcours qualifiant recherché par l'État, les Sdis et les sapeurs-pompiers eux-mêmes et de mettre en place un dispositif national de gestion qui concrétise la gouvernance partagée entre l'État et les

collectivités territoriales.

Ce dossier n'a pas connu d'avancée notable cette année. Les contours du projet de réforme présenté le 27 avril rencontre l'opposition de la FNSPF, le cadre envisagé pour la fonctionnalisation des emplois de directeurs et directeurs adjoints n'étant pas compatible avec le renforcement voulu du rôle de l'État dans le pilotage des SDIS, dans le cadre de la gouvernance partagée. Affaire à suivre dans les mois à venir... Dans cette attente, la FNSPF continue à agir pour obtenir la levée des obstacles réglementaires à la nomination de sapeurs-pompiers aux emplois supérieurs de l'Etat.

Promouvoir à l'international la sécurité civile à la française à l'international

Dans la lancée des années précédentes afin de faire rayonner l'expertise française à l'étranger, la FNSPF a intensifié ses liens avec le CTIF, l'association internationale des services d'incendie et de secours. Ainsi, après avoir densifié sa présence au sein des commissions d'expertise du CTIF depuis 2012 (JSP, Matières dangereuses, Femmes, Santé, Désincarcération, Volontariat), la FNSPF a obtenu l'élection d'un Français, fin 2014, à la présidence déléguée de la commission des feux de forêt. Au niveau politique, elle a également rencontré, avec le CTIF et FEU (association européenne des officiers de sapeurs-pompiers), le cabinet de la commissaire européenne chargée de l'emploi sur le dossier « Directive temps de travail ». Par ailleurs, la Fédération a poursuivi ses échanges avec les fédérations allemande et autrichienne,

recevant leurs présidents à la Maison des sapeurs-pompiers de France en novembre 2014 afin de procéder à un état des lieux des dossiers d'actualité et des enjeux européens communs.

En parallèle, la FNSPF s'investit également pour promouvoir la marque « France » en matière de sécurité civile. Cela s'est traduit, par exemple, cette année, par son implication dans l'organisation d'une journée « France à l'honneur » lors du salon Interschutz 2015 à Hanovre, du 8 au 13 juin, avec BusinessFrance, le ministère de l'Intérieur, le Pôle risques, la FFMI, la FACIM, le GICAT .



Les référents fédéraux :

- Groupe de travail relations internationales
- Contact : service Relations Institutionnelles

Soutenir l'industrie française de sécurité civile

Au plan national, la FNSPF participe aux actions dans le domaine de la normalisation (française et européenne) et travaille sur les évolutions techniques (désincarcération, habillement, protection individuelle...). Elle entretient pour cela des relations suivies avec les industriels et équipementiers de la sécurité civile pour la mise au point des matériels, mais aussi pour faire remonter les préoccupations du terrain et résoudre ainsi à la source les problèmes rencontrés par les utilisateurs du quotidien. En 2015, la FNSPF a intensifié ses échanges avec

l'UGAP à propos des cahiers de charges des véhicules et des mutualisations de commandes possibles. En parallèle, après de multiples échanges informels l'année passée avec différents acteurs du secours routier, de la sécurité routière et automobile, un groupe de travail fédéral sur ces domaines est en cours de structuration sous le mécénat de Renault.



Les référents :

- Commission technique

Crédits photos

- © SGF, EPF
- © S.Gautier, Sagaphoto
- © Pauline Catalan
- © R.DOSNE
- © SDIS54
- © MHC Communication FNSPF
- © N. Tanguy, frog-images
- © ODP
- © Reuters
- © DR



SOMMAIRE

- Liste des candidats au conseil
d'administration FNSPF 2015 - 2018
- Organigramme des services
- Le rôle des grands électeurs
- Elections fédérales : les modalités

ASSISES FÉDÉRALES 2015

Présentation des candidats aux fonctions d'administrateur FNSPF
par ordre de réception des candidatures



Michel BROUSSE (SPV)

Hautes-Pyrénées (65) / MIDI-PYRÉNÉES

Directeur Général des Services de la commune de Saint-Lary Soulan, président de l'Union Départementale des Hautes-Pyrénées, président de l'Union Régionale Midi-Pyrénées, administrateur fédéral.



Suppléant :

Patrice JOUET (SPV) - Aveyron (12) / MIDI-PYRÉNÉES

PATS au SDIS de l'Aveyron, PUD de l'Aveyron, Secrétaire adjoint de l'Union Régionale Midi-Pyrénées, président de l'amicale du centre de secours de Montbazens.



Bernard GUILLO (SPV)

Morbihan (56) / GUDSO

Chargé de mission pour le Volontariat au SDIS 56 depuis le 01/01/2015. Retraité de l'Enseignement. Administrateur de la FNSPF de 2009 à 2015. Président délégué de la commission action sociale de 2013 à 2015, ancien président de l'UDSP 56 de 2002 à 2011.



Suppléante :

Amandine ALBESA (SPV) - Sarthe (72) / GUDSO

Infirmière aux Urgences Adultes – la nuit – au CH LE MANS depuis avril 2011, au CE de l'UDSP 72 depuis 2 ans et au CA de l'UDSP 72.



Dominique BARONI (SPV)

Aube (10) / GIRACAL

PATS au SDIS 10 depuis 2004, maire adjoint de la ville de Bar sur Seine depuis 2008, SPV depuis 1983. Trésorier de l'amicale des pompiers de Bar sur Seine et 1^{er} vice-président de l'UDSP10 depuis 2003. Administrateur depuis 1998.



Suppléant :

Jacques HALLALI (SPV) - Ardennes (08) / GIRACAL

Chef de centre du CIS Monthermé depuis 2011, chef de service TIC du groupement centre depuis le 1^{er} janvier 2014, SPV depuis 1982. Animateur de la commission SPV du GIRACAL depuis 2009, vice-président de l'association des JSP de Charleville-Mézières depuis 2004.

Hervé BERTHOUIN (SPP)

Meuse (55) / GIRACAL

Directeur du Service Départemental d'Incendie et de Secours de la Meuse, ancien chef de compagnie, ancien chef de corps, ancien chef de groupement, ancien directeur adjoint.



Suppléant :

Serge BRASSEUR (SPP) - Haute-Marne (52) / GIRACAL

Président délégué auprès des JSP du GIRACAL, trésorier adjoint du GIRACAL depuis 2008, ancien adjoint au Chef de groupement technique et logistique.



Max ROUX (SPV)

Tarn et Garonne (82) / MIDI-PYRÉNÉES

37 ans de service, administrateur de la FNSPF depuis 6 ans, PUD et vice-président de l'Union régionale Midi Pyrénées depuis 11 ans.



Suppléant :

Georges SIKSIK (SPP) - Haute-Garonne (31) / MIDI-PYRÉNÉES

Médecin-Chef SDIS 31, vice-président de l'UR Midi-Pyrénées, rapporteur du collège des médecins-chefs et animateur à la commission fédérale SSSM.



Hugues DEREGNAUCOURT (SPP)

Vosges (88) / GIRACAL

DDA dans le 71 puis DDSIS dans les Vosges, ancien chef de groupement territorial dans les Vosges et l'Ain puis fonctionnel en Saône et Loire. Chef de secteur FINAT 2007 et congrès national en 96, coordinateur du congrès national 2003 à Bourg en Bresse.



Suppléant :

David BONNARD (SPP) - Vosges (88) / GIRACAL

Cadre supérieur de santé (Pôle soins continus et urgences) puis CNE SPP en détachement, administrateur GIRACAL depuis 6 ans, président de l'UDSP 88 depuis 2 ans.





Pascal CHRISTOPHE (SPV)

Ardennes (08) / GIRACAL

Administrateur à la FNSPF, membre de la commission officiers SPV, Président du GIRACAL, chef du service volontariat du SDIS 08 depuis 2008, adjoint au chef de centre du CSP depuis 2008.



Suppléant :

André GILSON (SPV) - Meuse (55) / GIRACAL

Vice-président de l'UDSP 55, président de l'amicale SP, employé SNCF, correspondant Jardin du cheminot, amicale donneurs de sang.



Patrick ROCHE (SPV)

Drôme (26) / RHÔNE-ALPES

Président d'union, administrateur UDSP 26, Délégué départemental JSP, président d'amicale, amicaliste depuis 24 ans, ancien militaire, ancien contrôleur qualité.



Suppléant :

Luc BOINON (SPV) - Rhône (69) / RHÔNE-ALPES

Secrétaire général de l'UDSP 69, chef de caserne depuis 2004, technicien au SDIS.



Jean-Paul LECHEVALLIER (SPP)

Orne (61) / GUDSO

Vice-président de l'UDSP 61, contrôleur aux comptes du GUDSO, chef du service promotion du volontariat SDIS 61.



Suppléant :

Patrice LE PORT (SPV) - Morbihan (56) / GUDSO

Président UD du Morbihan. Chargé de sécurité.

Marc LAURENT (SPP)

Pas-De-Calais (62) / NORD

Chef de centre, chef de service au SDIS, chef de groupement, PUD, PUR, administrateur FNSPF.



Suppléant :

Sylvain KOZAK (SPP) - Pas-De-Calais (62) / NORD

Chef de service, adjoint au chef de centre, chef de centre, chef de groupement fonctionnel, président délégué d'une association de JSP, animateur de la commission départementale JSP, secrétaire général UDSP62.



Éric FAURE (SPP)

Seine-et-Marne (77) / ÎLE-DE-FRANCE

Président de la FNSPF depuis le 15 octobre 2011, Président de l'ODP et fonds d'entraide des SP de France depuis novembre 2011. Membre du comité exécutif de la FNSPF depuis 2006, vice-président depuis 2008. DDSIS Seine-et-Marne depuis mars 2012, DDSIS Vosges de janvier 2005 à février 2012, DDSIS Aube de septembre 2001 à décembre 2004.



Suppléant :

Thierry LAUNAY (SPP) - Yvelines (78) / ÎLE-DE-FRANCE

Membre de la commission fédérale action sociale depuis décembre 2012, administrateur UR IDF depuis décembre 2009, administrateur puis vice-président UDSP 78 chargé de l'action sociale depuis mai 2009. Officier SDIS 78 depuis 1989.



Céline GUILBERT (SPP)

Loire Atlantique (44) / GUDSO

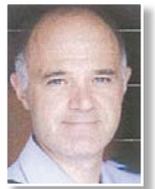
Membre du CE de la FNSPF, trésorière adjointe, en charge de la jeunesse et de la promotion de la culture de sécurité civile, membre du CA du GUDSO et animatrice de la commission communication GUDSO. Vice-présidente de l'UDSP 44, chef de mission citoyenneté au sein du SDIS 44.



Suppléant :

Marc VERMEULEN (SPP) - Côtes d'Armor (22) / GUDSO

Chef du bureau des SPV de la DGSCGC, DDSIS des Côtes d'Armor.





Christophe MARCHAL (SPV)

Haut-Rhin (68) / GIRACAL

Chef de groupement volontariat SDIS68, ancien chef de groupement adjoint volontaire au groupement Nord SDIS 68, ancien chef du CIS Trois épis, ancien chef du CIS de Turckheim, administrateur FNSPF, membre du Comité Exécutif, secrétaire général de l'UR GIRACAL, vice-président de l'UDSP du Haut Rhin, fondateur de l'association JSP du vignoble, président d'honneur des amicales de sapeurs-pompiers des Trois Épis et de Turckheim.

Suppléant :

Christophe ELSAESSER (SPV) - Bas-Rhin (67) / GIRACAL

Secrétaire général de l'UDSP du Bas-Rhin, membre du CA du SDIS du Bas-Rhin, secrétaire général de la Section d'arrondissement « Sélestat/Erstein » de l'UDSP du Bas-Rhin, ancien trésorier fondateur de l'association des JSP de Châtenois-Sélestat.



Dominique TURC (SPV)

Lozère (48) / SUD-MÉDITERRANÉE

Trésorier général FNSPF depuis 2012, administrateur fédéral depuis 2003, PUD 48 depuis 1997, officier SPV faisant fonction d'adjoint au Directeur, chef du service administration générale.



Suppléante :

Sandra ROSSI (SPP) - L'Aube (11) / SUD-MÉDITERRANÉE

Vice-présidente URSP Sud Méditerranée et Présidente de l'UD 11 depuis 2010, vice-présidente UDSP 11 depuis 2008, missions humanitaires SDIS 11, ISPP depuis 2008,



Sylvère CHEVALLIER (SPV)

Côte-d'Or (21) / BOURGOGNE-FRANCHE-COMTÉ

Suppléant de Guy THERVILLE au CA de la FNSPF, vice-président et président depuis 2007 du CA de l'UDSP 21, Chargé d'affaires au CEA du Valduc.

Suppléant :

Anthony DUFOUR (SPV)

Saône et Loire (71) / BOURGOGNE-FRANCHE-COMTÉ
Trésorier général adjoint du CA de l'UDSP 71 depuis 2012, membre depuis 2009, chef des ventes pour la société AgroBiothers Laboratoire.



André VERLANDE (SPV)

Val d'Oise (95) / ÎLE-DE-FRANCE

Vice-président de l'UR Île-de-France, président UDSP du Val d'Oise depuis 2013, responsable du secteur IDF pour la société AMALIS du groupe AREVA.



Suppléant :

Philippe BROUARD (SPP) - Essonne (91) / ÎLE-DE-FRANCE

Président depuis 2003 et secrétaire adjoint depuis 1993 de l'UD 91, responsable du bureau Incendie - Intervention - Prévention de 1984 à ce jour, BSPP de 1978 à 1984.



Jean-Pierre PIC (SPV)

Hautes Alpes (05) / SUD-MÉDITERRANÉE

Membre de la commission Technique, président délégué de la commission SMO-IMP, administrateur FNSPF, PUD Hautes Alpes. Garagiste, adjoint chef de centre volontaire groupement Nord-Hautes Alpes 05.

Suppléant :

Thierry NUTTI (SPP) - Haute Corse (2b) / SUD-MÉDITERRANÉE

Administrateur MNSP, vice-président de l'UD Sud-Méditerranée, président de l'UDSP Haute Corse, chef de groupement territorial.



Didier POURRET (SPP)

Ain (01) / RHÔNE-ALPES

Membre du CA de l'UR Rhône-Alpes et du CA de l'UDSP de l'Ain, animateur de la commission SSSM de l'UR Rhône-Alpes, médecin chef du SDIS de l'Ain.



Suppléant :

Philippe SECONDI - Rhône (69) / RHÔNE-ALPES

Membre de la commission santé de la FNSPF, rapporteur de la sous-commission des infirmiers de la FNSPF, infirmier en chef adjoint du SDEMIS.





Serge SAUVET (SPV)

Charente (16) / POITOU-CHARENTES

Président de l'UD de Charente et administrateur de la FNSPF, responsable du service de maintenance à la SNPE.



Suppléant :
Daniel ROY (SPV)

Deux-Sèvres (79) / POITOU-CHARENTES

Président de l'union régionale Poitou Charente, agent de collectivité.



Jean PESTRE (SPP)

Haute-Loire (43) / AUVERGNE

Administrateur à la FNSPF en 2014, président de l'UR Auvergne en 2010 / 2011, président de l'UDSP 43 en 2006, administrateur UD 43 en 2003, président amicale CSP le Puy en Velay.



Suppléant :

Frédéric FARRADECHE (SPV) - Cantal (15) / AUVERGNE

Président de l'UDSP 15 depuis juin 2013, président de l'amicale CS pendant 15 ans, adjoint technique au conseil départementale du Cantal.



Grégory ALLIONE (SPP)

Bouches-du-Rhône / SUD-MÉDITERRANÉE

Membre du CA de l'UDSP 13 depuis 2014, ancien membre du CA de la FNSPF de 2003 à 2010, trésorier à l'UDSP 83 de 1998 à 2006, DDSIS 13.



Suppléant :
Jean-Yves NOISETTE (SPP)

Président de la commission DDSIS Sud Méditerranée, membre du CA de l'UD 84, DDSIS 84.



*Rendez-vous au Congrès d'Agen
du 23 au 26 septembre 2015.*

**Le vote pour les administrateurs FNSPF
se déroulera le 25 septembre**

Maison des sapeurs-pompiers

32 rue Bréguet - 75011 Paris

Tél. : 01 49 23 18 18

Fax : 01 49 23 18 19

www.pompiers.fr



Rédacteur en chef



Dominique VERLET
d.verlet@pompiers.fr
Tél. : 01 49 23 66 50

Secrétaire générale de la rédaction



Pauline CATALAN
p.catalan@pompiers.fr
Tél. : 01 49 23 18 22

Assistante



Marie-Olga TARASSOFF
mo.tarassoff@pompiers.fr
Tél. : 01 49 23 18 24
Fax : 01 49 23 18 15

Rédacteurs-Graphistes



Manuel SADAUNE
m.sadaune@pompiers.fr
Tél. : 01 49 23 66 48



Surene GUY DE FONGALLANT
sgf@pompiers.fr
Tél. : 01 49 23 18 21



Emmanuel GREGET
e.greget@pompiers.fr
Tél. : 01 49 23 66 56

Organigramme des services de la FNSPF

Septembre 2015



Maison des sapeurs-pompiers de France
32 rue Bréguet - 75011 PARIS
Tél. : 01 49 23 18 00 / Fax : 01 49 23 18 34
odp@pompiers.fr

Directrice : Nathalie VINOUBE



6 boulevard Déodat de Séverac - BP 60327
31773 COLOMIERS cedex
Tél. : 05 62 13 20 20 / Fax : 05 62 13 20 28
contact@mnsf.fr

Directrice générale : Fabienne RAYMOND

SAPEURS - POMPIERS
DE FRANCE



Maison des sapeurs-pompiers de France
32 rue Bréguet - 75011 PARIS
Tél. : 01 49 23 18 18 / Fax : 01 49 23 18 19
MorandG@sdis74.fr / guy.morand74@wanadoo.fr

Gérant : Guy MORAND

SAPEURS - POMPIERS
DE FRANCE



Maison des sapeurs-pompiers de France
32 rue Bréguet - 75011 PARIS
Tél. : 01 49 23 18 24 / Fax : 01 49 23 18 15
spmag@pompiers.fr

Gérante : Céline NOGUÈS

SAPEURS - POMPIERS
DE FRANCE



7 rue Roland Martin
94500 CHAMPIGNY-SUR-MARNE
Tél. : 01 55 97 18 10 / Fax : 01 55 97 18 19
LaBoutiqueOfficielle@pompiers.fr

Gérant : Pascal REYNAUD

Maison des sapeurs-pompiers
32 rue Bréguet
75011 Paris
Tél. : 01 49 23 18 18
Mail : fnsfp@pompiers.fr

www.pompiers.fr

Directrice Générale



Céline NOGUES
c.nogues@pompiers.fr
Tél. : 01 49 23 18 18

Directeur de Cabinet



Guillaume BELLANGER
g.bellanger@pompiers.fr
Tél. : 01 49 23 18 18



Attachée de Direction
Maude COSSON
m.cosson@pompiers.fr
Tél. : 01 49 23 18 09

Juridique

Suivi juridique des dossiers politiques et associatifs, conseil aux instances et au réseau, suivi de l'activité secourisme et des agréments divers.



Directeur juridique
Olivier RIOU
o.riou@pompiers.fr
Tél. : 01 49 23 18 06



Juriste
Caroline GOUJOUT
c.goujout@pompiers.fr
Tél. : 01 49 23 18 28

Relations institutionnelles

Relations avec les divers interlocuteurs externes et suivi des dossiers politiques en soutien du Cabinet, relations internationales, suivi des travaux des commissions.



Attachée aux relations institutionnelles
Maïka BILLARD
m.billard@pompiers.fr
Tél. : 01 49 23 18 27

Développement

Développement des services et avantages aux adhérents via la carte fédérale, partenariats avec les entreprises, et recommandation de produits.



Attachée au développement
Catherine CAGGEGI
c.caggegi@pompiers.fr
Tél. : 01 49 23 66 40

Animation réseau

Interface et renforcement des liens avec les dirigeants d'unions et d'amicales, formation et connaissance du réseau, Service civique.



Attachée à l'animation de réseau (congés maternité juillet - novembre 2015)
Marie BRUNEL
m.brunel@pompiers.fr
Tél. : 01 49 23 18 04



Chargé de mission animation de réseau (juin - décembre 2015)
Franck MARIIGNIER
f.marignier@pompiers.fr
Tél. : 01 49 23 18 04



Assistant réseau (alternance)
Christopher TAÏ
c.tai@pompiers.fr
Tél. : 01 49 23 18 10

Communication

Attachée de communication
Communication autour des activités institutionnelles et politiques.



Marie-Hélène CHALS
mh.chals@pompiers.fr
Tél. : 01 49 23 66 43

Attachée de communication
Communication autour de la culture de sécurité civile et de la vie associative.



Aurélie DA COSTA
a.dacosta@pompiers.fr
Tél. : 01 49 23 18 13

Webmestre éditorial (UES)
Coordination des sites internet pompiers.fr et des activités numériques.



Audrey ANNE
a.anne@pompiers.fr
Tél. : 01 49 23 66 52



Chargée de mission web (août - février)
Emilie PEINCH
e.peinch@pompiers.fr
Tél. : 01 49 23 66 52



Assistante web / communication (alternance)
Émilie RAYNAUD
communication@pompiers.fr
Tél. : 01 49 23 18 12

Secrétariat

Pilotage des activités administratives, réunions, diffusion des PV et documents, annuaires, déplacements, courriers.



Claudine LESAGE
c.lesage@pompiers.fr
Tél. : 01 49 23 18 02

Participation au secrétariat, gestion des médailles.



Pierrette ARVET
p.arvet@pompiers.fr
Tél. : 01 49 23 18 03

Participation au secrétariat, gestion des adhésions via PEGASE, secrétariat de l'activité secourisme.



Véronique LALANNE
v.lalanne@pompiers.fr
Tél. : 01 49 23 18 08

Moyens généraux (UES)

Attaché aux moyens généraux

Pilotage des moyens logistiques et informatiques et fonctionnement général de la Maison des SP de France, et comptabilité de l'UES SP de France.



Stéphane PETIT
s.petit@pompiers.fr
Tél. : 01 49 23 66 42



Dominique AHDJOUJ
d.ahdjoudj@pompiers.fr
Tél. : 01 49 23 18 18



Fatou MARIKO
f.mariko@pompiers.fr
Tél. : 01 49 23 18 18



Christina DE JESUS RODRIGUES

Comptabilité

Chef comptable

Comptabilité de la FNSPF et des EPF, suivi opérationnel des ressources humaines.



Éric DAILLIER
e.daillier@pompiers.fr
Tél. : 01 49 23 18 07
Fax : 01 49 23 66 45

LE RÔLE DES GRANDS ÉLECTEURS

Félicitations, vous avez été désigné comme grand électeur au sein de votre union départementale pour le prochain mandat de trois ans. Cette mission, nécessaire au fonctionnement des instances fédérales, regroupe différents aspects (vote, diffusion et relais d'information, représentation des adhérents) qui sont regroupés dans cette fiche.

I. 422 PERSONNES ISSUES DU RÉSEAU...

- Le collège des grands électeurs est l'émanation des adhérents de la FNSPF. Ces derniers sont désignés au sein des unions départementales.
- Chaque union désigne, selon les modalités qui lui sont propres, 1 grand électeur par tranche complète de 500 adhérents + 1 grand électeur par tranche incomplète de 250 adhérents.
- Des membres de droit siègent également dans le collège des grands électeurs. Ils illustrent la coproduction (DDSiS) ou représentent une part des sapeurs-pompiers (médecins chefs).
- Le mandat d'un grand électeur est de 3 ans, renouvelable. Il correspond donc aux mandats des membres du conseil d'administration, ce dernier étant renouvelable par moitié tous les 3 ans, et au mandat du président de la FNSPF.
- *Cette représentativité permet aux grands électeurs d'incarner, chacun avec sa personnalité et ses convictions, les valeurs de la Fédération et de la communauté des sapeurs-pompiers : solidarité, don de soi, croyance en notre modèle de sécurité civile. Ils font passer l'intérêt général avant leur intérêt particulier.*

II. ... INVESTIES D'UN RÔLE DÉCISIONNAIRE...

- Ce collège des grands électeurs est convoqué tous les ans à l'AG. À cette occasion, ils votent les orientations de la FNSPF, et prennent les résolutions nécessaires à son fonctionnement. Ils reçoivent à cet effet un rapport détaillé sur les activités de la FNSPF.
- Le collège des grands électeurs se réunit également tous les 3 ans en collège fédéral pour élire parmi eux les membres du conseil d'administration et le président de la FNSPF.
- *L'action fédérale est collégiale, démocratique et participative, les grands électeurs en sont l'illustration.*

III. ... ET D'UN RÔLE DE LIEN ENTRE LES DIFFÉRENTS ÉCHELONS DU RÉSEAU

- Le rôle des grands électeurs ne se limite pas à ces échéances, il correspond à une action quotidienne régulière de lien entre les différents échelons du réseau associatif fédéral (départemental, régional et national)
- Les grands électeurs portent la voix de la communauté des SP de leur département, ils doivent rester proches du terrain afin de remonter les problématiques rencontrées par leurs collègues.
- Ils portent les problématiques du terrain au niveau national : via les élus de leur département ou de leur région (PUD, PUR, membres du CA) ou en s'adressant directement au membre du Comité Exécutif en charge du dossier, ils permettent aux instances fédérales de mener des actions en lien avec la réalité de tous les départements de France.
- Les grands électeurs sont régulièrement informés de l'action fédérale afin de pouvoir s'en faire le relais dans les territoires : avancée des dossiers, décisions politiques, actions associatives...
- Leur rôle est complémentaire de celui des PUD et PUR dont la représentation politique est primordiale à l'échelon local.

Extraits du règlement intérieur de la FNSPF

Qui vote ?

Articles 13 et 26 :

Les grands électeurs réunis en Collège Fédéral élisent le conseil d'administration et le président de la FNSPF parmi les membres de ce Conseil d'Administration.

Pouvoirs et procédure

Article 19 : chaque grand électeur peut être porteur de 2 pouvoirs au maximum.

Article 30 :

Le bureau de vote vérifie l'identité des votants, recueille les pouvoirs et les votes et vérifie que les conditions de quorum prévues à l'article 23 des statuts sont réunies.

À l'issue du dépouillement, le président du bureau de vote proclame les résultats.

Les résultats doivent faire apparaître le nombre de grands électeurs présents ou représentés, le quorum, le nombre de suffrages blancs ou nuls, le nombre de suffrages exprimés, ainsi que le nombre de voix obtenues par chacun des candidats.

Toute réclamation se fera dans l'heure suivant le prononcé du résultat auprès du président du bureau de vote et sera annexée au procès-verbal.

Article 31 :

Tout candidat peut assister aux opérations de dépouillement ou s'y faire représenter.

Dans ce dernier cas, il aura préalablement désigné son mandataire par lettre remise au président du bureau de vote avant le début du scrutin.

Modalités pratiques – élections 2015

➤ Vendredi 25 septembre 2015, congrès national, Agen. **Salle D.**

➤ Horaires

Elections :

- du conseil d'administration de la FNSPF : de 9h à 12h
- du conseil d'administration de l'ODP : de 9h à 12h
- du Président de la FNSPF : de 14h à 16h30